

NOTICE RELATIVE AUX MODALITES D'ADMISSION**SESSION 2010**

❖ **CONCOURS COMMUNS POLYTECHNIQUES D'ADMISSION** à l'une des **33** écoles du Groupe Concours Polytechniques (MP - PC - PSI - TSI) :

ENSMM Besançon	Grenoble INP - Pagora	ENSGTI Pau
ENSCBP Bordeaux	Grenoble INP - Esisar	ENSMA Poitiers
ENSEIRB/MATMECA Bordeaux	ENSC Lille	ESIP Poitiers
ENSI Bourges	CPE Lyon	ENSC Rennes
ENSIETA Brest	ENSC Montpellier	ECPM Strasbourg
ENSICaen	ENSC Mulhouse	ENSP Strasbourg
ENSC Clermont-Ferrand	ENSEM Nancy	ENAC Toulouse
ISIMA Clermont-Ferrand	ENSG Nancy	ENSEEIH T Toulouse
Grenoble INP - Phelma	ENSIC Nancy	ENSIACET Toulouse
Grenoble INP - Ensimag	Chimie ParisTech	ISAE - ENSICA Toulouse
Grenoble INP - Ense ³	SUPMECA Paris/Toulon	ENSIAME Valenciennes

❖ CONCOURS D'ADMISSION aux écoles recrutant en banque d'épreuves des concours communs polytechniques : *voir liste au dos de la notice*

LA PRESENTE NOTICE VAUT REGLEMENT DES CONCOURS

Clôture des inscriptions : le **15 janvier 2010** à minuit



SOMMAIRE

NOTE PRELIMINAIRE	1
I - PROGRAMME DES CONCOURS	1
II - INSCRIPTION AUX CONCOURS	2
III - ORGANISATION DES EPREUVES ECRITES	6
IV - ORGANISATION DES EPREUVES ORALES	12
IV - 1 - Contenu.....	12
IV - 2 - Epreuves orales spécifiques.....	13
IV - 3 - Epreuve commune d'évaluation des Travaux d'Initiative Personnelle Encadrés (TIPE).....	14
IV - 4 - Publication des résultats d'admission.....	15
V - ECOLES DU GROUPE CONCOURS POLYTECHNIQUES ET PLACES OFFERTES	15
VI - ORGANISATION SPECIFIQUE A CHAQUE CONCOURS EN BANQUE D'EPREUVES	16
Concours civils d'admission à :	
1 - L'EEIGM de Nancy (PC, PSI)	16
2 - L'EIPC de Longuenesse (TSI)	17
3 - L'EISTI de Cergy - Pau (MP, PC, PSI)	18
4 - L'ENGEES de Strasbourg (MP, PC, PSI)	19
5 - L'ENS de Cachan (TSI)	20
6 - L'ENSAI de Rennes (MP)	21
7 - L'ENSAIT de Roubaix (TSI)	22
8 - L'ENSCI de Limoges (MP, PC, PSI)	23
9 - Grenoble INP - Génie industriel (MP, PC, PSI)	24
10 - L'ENSGSI de Nancy (MP, PC, PSI, TSI)	25
11 - L'ENSISA de Mulhouse (MP, PC, PSI, TSI)	26
12 - L'ENSTIB d'Epinal (TSI)	27
13 - Ecoles des Mines d'Albi, Alès, Douai, Nantes (TSI)	28
14 - L'ENTPE - Fonctionnaire de Vaulx en Velin (TSI)	29
15 - L'EOST de Strasbourg (MP, PC, PSI)	30
16 - L'ESIGELEC de Rouen (TSI)	31
17 - L'ESIREM de Dijon (TSI)	32
18 - L'ESTIA de Bidart (TSI)	33
19 - L'ESTP de Paris (TSI)	34
20 - L'ISAT de Nevers (TSI)	35
21 - L'ISEP de Paris (TSI)	36
22 - Mines Saint-Etienne-ISMIN de Gardanne (TSI)	37
23 - RESEAU POLYTECH (TSI)	38
24 - 3iL de Limoges (TSI)	39
Concours militaires d'admission à :	
25 - L'ECOLE DE L'AIR de Salon de Provence (MP, PC, PSI)	40
26 - L'ECOLE NAVALE de Brest (MP, PC, PSI)	41
27 - L'ECOLE SPECIALE MILITAIRE ST-CYR de Guer (MP, PC, PSI)	42
28 - L'ENSIETA Militaire de Brest - Elèves IETA (MP, PC, PSI, TSI)	43
VII - PROCEDURE COMMUNE D'INTEGRATION DANS LES ECOLES	44

Cette notice est destinée à fournir l'ensemble des informations relatives aux concours d'admission dans les **33 écoles** du Groupe Concours Polytechniques et à différents concours recrutant sur les banques d'épreuves des concours communs polytechniques. Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées par le jury de chaque concours. **Le jury est souverain.**

Dès son inscription, chaque candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans cette notice. Toute infraction, fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements et documents fournis lors de l'inscription, soit pendant les épreuves écrites ou orales, et plus généralement durant toutes les étapes de la procédure, pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées.

I - PROGRAMME DES CONCOURS

1 - Les modalités d'organisation des épreuves écrites et orales sont fixées par l'arrêté du 05/11/2004 publié au Journal Officiel de la République du 05/12/2004, modifié, pour la filière TSI, par l'arrêté du 23/01/2007 et par l'arrêté du 14/02/2008.

Les épreuves écrites et orales portent sur les programmes officiels des classes préparatoires scientifiques de 1^{ère} et 2^{ème} années des filières MP, PC, PSI et TSI.

2 - Epreuve de français-philosophie

L'épreuve de français-philosophie comprend un résumé de texte, des questions et une dissertation.

Cette épreuve porte sur l'un des thèmes du programme des classes préparatoires scientifiques pour l'année scolaire 2009-2010, définis par l'arrêté du 11/06/2009 (B.O.E.N. n° 27 du 02/07/2009) qui comporte les thèmes et œuvres suivants :

- Thème : "Enigmes du moi"

- 1 - « L'âge d'homme » (Michel Leiris) ;
- 2 - « Les confessions » (Saint Augustin) (Livre X, traduction d'Arnaud d'Andilly, Collection Folio classique, Editions Gallimard) ;
- 3 - « Lorenzaccio » (Alfred de Musset).

- Thème : "L'argent"

- 1 - « La philosophie de l'argent » (Georg Simmel) (Partie analytique - 3^{ème} chapitre - sections 1 et 2 - traduction Sabine Cornille et Philippe Ivernel - PUF Quadrige) ;
- 2 - « L'argent » (Emile Zola) ;
- 3 - « L'avare » (Molière).

3 - Epreuves de langues vivantes

• Les 7 langues vivantes admises aux concours communs polytechniques et aux épreuves écrites des concours d'admission dans les écoles en banque d'épreuves sont les suivantes :

Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien, Portugais et Russe.

• L'épreuve écrite de langue vivante obligatoire comprend deux parties : «version» et «expression écrite» avec un résumé et un commentaire.

• L'épreuve écrite de langue vivante facultative proposée par les concours communs polytechniques ainsi que par certains concours en banque d'épreuves est notée sur 20 : seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul du total des points des épreuves écrites. L'épreuve est constituée d'un QCM.

Le choix de la langue vivante facultative doit répondre à 2 critères :

- La langue vivante obligatoire et la langue vivante facultative doivent être différentes,
- L'une des 2 langues vivantes choisies doit obligatoirement être l'Anglais.

• L'épreuve orale de langue vivante obligatoire comprend une écoute de texte et une interrogation devant le jury avec une explication du texte écouté et un commentaire.

II - INSCRIPTION AUX CONCOURS

1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

⊗ Aucune condition d'âge, de diplôme ni de scolarité n'est généralement exigée, à l'exception de la filière TSI dont le concours est ouvert exclusivement aux candidats scolarisés en classe préparatoire TSI, sauf pour l'ENS Cachan, l'ENTPE fonctionnaire, l'ESIREM Dijon et l'ENSIETA militaire. Par ailleurs, certains concours en banque d'épreuves exigent des conditions particulières d'inscription (*voir organisation spécifique à chaque concours*).

⊗ Aucune condition d'aptitude physique n'est généralement exigée sauf dispositions contraires (*voir organisation spécifique à chaque concours*). Toutefois, chaque école se réserve le droit de subordonner l'admission définitive à une visite médicale concluant à des aptitudes physiques suffisantes.

⊗ Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (*se renseigner auprès de la mairie de son domicile*) puis de participer à une Journée d'Appel de Préparation à la Défense - JAPD - (*se renseigner auprès du Bureau du service national de rattachement*). Informations sur <http://www.defense.gouv.fr>, rubrique "votre espace" - jeune, stages et JAPD - organismes du service national.

⊗ Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement pouvant aller jusqu'à la dispense d'une épreuve (*voir page 4*).

⊗ Pour le calcul des points de bonification, toute 2^{ème} année d'études supérieures ayant donné lieu à une inscription est comptée dans sa totalité.

⊗ Les candidats ne sont pas autorisés à faire acte de candidature à une même formation par 2 voies différentes.

2 - MODALITES D'INSCRIPTION

Inscription sur Internet : <http://www.scei-concours.fr>

du samedi 5 décembre 2009 au vendredi 15 janvier 2010 minuit

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription suivante, commune à plusieurs concours et gérée par le service concours écoles d'ingénieurs [scei], qui comprend 3 phases obligatoires :

- Saisie et validation des données**
- Edition du bordereau «Pièces justificatives»**
- Envoi des pièces justificatives**

2.1 Saisie et validation des données

Lors de l'inscription, et pour tous les concours considérés, il sera fourni au candidat **un n° d'inscription unique** et un **code-signature confidentiel** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur, et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. Chaque candidat ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des concours gérés par le [scei].

(en cas de problème, appeler le : 05 62 47 33 43)

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s) et à la perte du bénéfice éventuel de l'intégration dans une école.

Après la saisie des informations demandées, **le candidat imprimera lui-même son dossier**. Il vérifiera ensuite l'exactitude des informations saisies et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires sur Internet. **Il pourra alors procéder à la validation de son inscription.**

L'inscription est validée lorsque la mention «dossier validé» apparaît à l'écran.

Le candidat pourra, jusqu'au 15 janvier 2010, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : «dossier validé»).

**Aucune inscription ne sera acceptée après le 15 janvier 2010.
Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a fait l'objet, au préalable,
d'une inscription sur le site Internet.**

2.2 Edition du bordereau «Pièces justificatives»

Le bordereau «Pièces justificatives» sera disponible sur le site Internet à partir du 16 janvier 2010.

Le candidat devra obligatoirement l'imprimer lui-même.

2.3 Envoi des pièces justificatives

Le candidat devra adresser, pour une réception au plus tard le 31 janvier 2010 (par l'intermédiaire de son lycée s'il est scolarisé), **le bordereau «Pièces justificatives» signé et accompagné des pièces demandées**, à l'adresse suivante :

**Ecole Centrale Paris - SCEI - Service concours - Grande Voie des Vignes -
92295 CHATENAY-MALABRY CEDEX**

L'inscription au(x) concours sera rejetée si l'ensemble des pièces justificatives et le règlement des frais ne sont pas parvenus pour le 31 janvier 2010, délai de rigueur.

IMPORTANT

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur Internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.). Le candidat pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

3 - DOCUMENTS A FOURNIR

Les pièces justificatives sont à fournir en un seul exemplaire dans le cadre de l'inscription commune. Les documents exigés pour l'inscription aux concours communs polytechniques sont :

Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport

Ce document doit être en langue française ou en langue anglaise (ou accompagné d'une traduction authentifiée) et en cours de validité.

Pour les candidats possédant la double nationalité, française et étrangère, seules les pièces d'identité françaises seront acceptées.

Justificatif du Service national (voir tableau ci-après)

Une photocopie du certificat de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)

ou, en cas d'impossibilité, un certificat de position militaire (indiquant que le candidat est en règle au regard des obligations du service national) :

- soit parce qu'il n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions d'Appel de Préparation à la Défense à laquelle il était convié et qu'il a sollicité une nouvelle convocation (attestation provisoire : imprimé n°106/213)

- soit parce qu'il est un grand infirme ou atteint d'une maladie invalidante ou d'un handicap le rendant inapte à répondre à l'APD (Article R112-7 nouveau du code du service national).

Une photocopie de l'attestation (ou récépissé) de recensement uniquement si le candidat est né entre le 16 janvier 1992 et le 15 janvier 1994.

Justificatif à produire :

(en fonction de l'âge du candidat au 15 janvier 2010, date de clôture des inscriptions)

	DATE DE NAISSANCE	JUSTIFICATIF A PRODUIRE
garçons et filles de nationalité française nés,	avant le 16 janvier 1985	Aucun
	du 16 janvier 1985 au 15 janvier 1992	Certificat APD <i>ou</i> <i>Attestation provisoire</i> <i>(avec date de validité)</i> <i>ou</i> <i>Attestation d'exemption</i>
	du 16 janvier 1992 au 15 janvier 1994	Attestation de recensement <i>(éventuellement certificat APD si participation à la JAPD)</i>
	après le 15 janvier 1994	Aucun

Les candidats ayant la double nationalité doivent produire ces justificatifs.

Les candidats venant d'acquérir la nationalité française doivent fournir une attestation de recensement.

Les candidats ne possédant pas la nationalité française au 15 janvier 2010 n'ont rien à fournir.

• **Candidats boursiers** du gouvernement français (bourses de l'enseignement supérieur, du CROUS, de l'EGIDE...) :

Photocopie de l'original de la décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales, authentifiée par le chef d'établissement.

Ils devront obligatoirement mentionner sur ce document leur numéro d'inscription.

• **Candidats pupilles de l'Etat ou pupilles de la Nation**

**Extrait d'acte de naissance portant soit la mention : «pupille de l'Etat»
soit la mention : «pupille de la Nation»**

• **Candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique**

Pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves de certains concours, ils doivent signaler leur handicap lors de l'inscription sur Internet. **Les candidats concernés devront imprimer eux-mêmes le document dans lequel figurent les instructions relatives à la constitution et l'envoi de leur dossier médical.** Après avis du médecin habilité, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'oral.

Des pièces supplémentaires sont par ailleurs exigées par certains concours en banque d'épreuves.

(voir organisation spécifique à chaque concours)

4 - FRAIS DE DOSSIER ET FRAIS SPECIFIQUES

Exonération totale des frais pour les concours suivants : Ecole de l'Air, Ecole Navale, ESM Saint-Cyr, ENSIETA Militaire, ENS de Cachan, ENSAI Rennes Fonctionnaire et ENTPE Fonctionnaire.

4.1 - Montant des frais à acquitter

Les frais à acquitter comprennent :

- d'une part les frais de dossier communs fixés à 140 € quel que soit le nombre de concours présentés
- d'autre part les frais spécifiques à chaque concours en banque d'épreuves

CONCOURS	FRAIS DE DOSSIER COMMUNS		
NON BOURSIER (1)			
140 €			
CONCOURS COMMUNS POLYTECHNIQUES		FRAIS DE DOSSIER SPECIFIQUES	
CONCOURS EN BANQUE D'EPREUVES :		NON BOURSIER	BOURSIER
EEIGM Nancy		50 €	25 €
EISTI Cergy - Pau		20 €	15 €
EIPC Longuenesse		25 €	15 €
ENGEES Strasbourg		53 €	26 €
ENSAI Rennes Civil		46 €	23 €
ENSAIT Roubaix		25 €	10 €
ENSCI Limoges		32 €	16 €
Grenoble INP - Génie industriel		52 €	26 €
ENSGSI Nancy		52 €	26 €
ENSISA Mulhouse		20 €	10 €
ENSTIB Epinal		20 €	10 €
Ecoles des Mines Albi, Alès, Douai, Nantes		53 €	53 €
EOST Strasbourg		30 €	15 €
ESIGELEC Rouen		20 €	15 €
ESIREM Dijon		20 €	15 €
ESTIA Bidart		20 €	15 €
ESTP Paris		46 €	0 €
ISAT Nevers		30 €	15 €
ISEP Paris		40 €	20 €
Mines Saint-Etienne-ISMIN Gardanne		30 €	15 €
RESEAU POLYTECH		50 €	25 €
3iL Limoges		40 €	20 €

(1) Les candidats boursiers ou pupilles de l'Etat ou de la Nation sont exonérés des frais de dossier communs

4.2 - Mode de paiement

Le paiement doit s'effectuer par carte bancaire : «carte bancaire de paiement» ou «e-carte bancaire».

Celui-ci aura lieu au moment de l'édition du bordereau «Pièces justificatives». Le candidat sera alors redirigé vers un site de paiement en ligne sécurisé. Une fois le paiement effectué, le bordereau devra être édité.

A défaut, le paiement peut s'effectuer par chèque (endossable sur une banque en France) établi à l'ordre de : «l'Agent Comptable de l'Ecole Centrale». Les candidats doivent indiquer sur le serveur Internet le nom de la banque, les nom et prénom du titulaire et mentionner au dos du chèque leur nom, prénom et numéro d'inscription. Le chèque devra impérativement être envoyé, avec les pièces justificatives, pour le 31 janvier 2010, cachet de la poste faisant foi.

4.3 - Candidats résidant à l'étranger

- candidats résidant au Maroc : paiement des frais de dossier par carte bancaire internationale ou chèque en euros endossable en France ou chèque de banque en euros endossable en France.

- candidats résidant en Tunisie et au Gabon : paiement des frais de dossier par carte bancaire internationale ou chèque en euros endossable en France ou chèque de banque en euros endossable en France ou Ambassade de France.

Les chèques devront être libellés à l'ordre de «l'Agent Comptable de l'Ecole Centrale».

Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription et les frais de dossier et frais spécifiques restent acquis

III - ORGANISATION DES EPREUVES ECRITES

1 - CONVOCATION

Aucune convocation n'est envoyée aux candidats. Les candidats autorisés à concourir doivent imprimer eux-mêmes leur convocation sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr> (à l'aide du n° d'inscription et du code-signature confidentiel) à compter du **6 avril 2010**.

[En cas de problème, appeler le 05 62 47 33 43]

2 - CENTRE D'ECRIT

Les candidats concourent dans l'académie où ils effectuent leur scolarité. Toutefois, et dans la limite des places disponibles, les candidats auront la possibilité, s'ils en font la demande lors de l'inscription, de concourir dans une autre académie.

Centres d'écrit à l'étranger et dans les DOM-TOM : les horaires de composition fixés par le service des concours communs polytechniques doivent être strictement respectés.

3 - DEROULEMENT DES EPREUVES

- ❖ Les candidats doivent se présenter avant l'heure prévue pour le début de chaque épreuve et doivent être prêts à composer avant l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- ❖ Les candidats doivent poser sur leur table de composition une pièce d'identité en cours de validité et comportant une photo récente ainsi que leur convocation.
- ❖ Tout candidat retardataire n'est admis à composer qu'à titre conditionnel et ne bénéficiera d'aucune prolongation ; le retard à une épreuve sera soumis à l'appréciation du jury qui pourra, le cas échéant, attribuer la note zéro.
- ❖ Aucune sortie temporaire ou définitive n'est autorisée pendant la première heure et le dernier quart d'heure. Aucune sortie n'est autorisée pendant l'épreuve de langue vivante facultative.
- ❖ La réglementation des sorties temporaires après cette première heure est laissée à l'appréciation du chef de centre.
- ❖ L'accès aux salles de composition est strictement interdit au public.
- ❖ A l'issue de chaque composition, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre immédiatement sa copie, même blanche, au responsable de salle.
- ❖ Tout candidat ne remettant pas sa copie à la première injonction du surveillant pourra être sanctionné par le jury.
- ❖ Tout candidat quittant la salle avant la fin des épreuves devra obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie.
- ❖ Toute violation de l'anonymat des copies (indication du nom hors de l'emplacement prévu, signes distinctifs de reconnaissance sur la copie...) peut être considérée comme une tentative de fraude.
- ❖ Il est interdit de fumer dans les salles de composition.
- ❖ Il est interdit de communiquer, pendant les épreuves, avec les autres candidats ou avec l'extérieur.
- ❖ Les candidats portant un couvre-chef devront l'enlever pendant les épreuves ou se soumettre à un contrôle permettant de s'assurer de l'absence de tout moyen de communication.
- ❖ Les baladeurs et casques anti-bruits sont interdits. Les téléphones portables doivent être éteints.
- ❖ Les candidats absents à une épreuve se verront attribuer la note zéro pour cette épreuve ; ils ne seront cependant pas exclus du concours et pourront participer aux autres épreuves.

4 - DOCUMENTS ET INSTRUMENTS AUTORISES

L'échange de matériel (stylo, règle, calculatrice, ...) ou de documents entre candidats est strictement interdit.

4.1 - Epreuves scientifiques

Usage de la calculatrice (circulaire n° 99-186 du 16/11/1999 - B.O.E.N. n°42 du 25/11/1999) :

Lorsque son utilisation est autorisée pour une épreuve, il en est fait mention sur la convocation et sur le sujet.

Sont autorisées toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante ni de dispositif externe de stockage d'informations (cassettes, bandes magnétiques, etc.).

- L'échange de machines entre les candidats est strictement interdit ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.

- Le candidat ne doit utiliser qu'une calculatrice par épreuve.

- Le changement de modules mémoires amovibles ou de calculatrice est interdit en cours d'épreuve.

- Chaque calculatrice doit porter, de manière indélébile, le nom du candidat.

- Les documents d'accompagnement tels que les notices fournies par les constructeurs sont interdits.

- Une calculatrice scientifique programmable pourra être nécessaire pour certaines épreuves.

4.2 - Epreuve de français-philosophie

L'usage d'un dictionnaire et de machines (calculatrice, traductrice...) est strictement interdit.

4.3 - Epreuves de langues vivantes

L'usage de machines (calculatrice, traductrice...) est strictement interdit.

L'usage d'un dictionnaire est interdit sauf pour l'Arabe où un dictionnaire bilingue est autorisé.

5 - PUBLICATION DES RESULTATS D'ADMISSIBILITE

Les résultats aux concours sont publics : aucun candidat ne peut donc s'opposer à la publication des résultats sur quelque support que ce soit.

Les résultats de l'admissibilité seront publiés le 9 juin 2010 à 20 heures

sur Internet (<http://ccp.scei-concours.fr>) ou par téléphone (serveur vocal : 0 892 692 692).

[aucun résultat n'est adressé aux candidats par écrit]

RECLAMATIONS PORTANT SUR LES EPREUVES ECRITES

Le jury des concours étant souverain, les réclamations ne peuvent porter que sur une éventuelle erreur de report de notes.

En conséquence, aucune demande de révision de notes ou de double correction n'est recevable.

Les réclamations doivent être formulées par courrier et adressées pour le **18 juin 2010**, date limite de réception, au :

**Service des concours communs polytechniques
BP 44410 - 31405 TOULOUSE CEDEX 4**

Il ne sera répondu qu'aux courriers émanant des candidats eux-mêmes et pour les questions les concernant personnellement.

EN CAS DE FORCE MAJEURE, LE CALENDRIER DES CONCOURS POURRA ETRE MODIFIE

6 - DATES, HORAIRES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES ECRITES DES C.C.P. ET DES CONCOURS EN BANQUE D'EPREUVES

FILIERE MP

Date	Epreuve	Durée	Coefficient													
			C C P	EISTI Cergy/Pau	ENGEES Strasbourg	ENSAI Rennes	ENSCI Limoges	Grenoble INP Génie industriel	ENSGSI Nancy	ENSISA Mulhouse	EOST Strasbourg	Ecole de l'Air	Ecole Navale	ENSIETA Militaire Brest	E S M St Cyr	
LUNDI 3 MAI 8 h - 12 h 14 h - 18 h	FRANÇAIS - PHILOSOPHIE MATHEMATIQUES 1	4 h	4	4	5	6	4	4	4	4	4	4	8	4	8	
		4 h	5	5	4	8	5	5	5	5	5	5	4	8	5	8
MARDI 4 MAI 8 h - 12 h 14 h - 16 h 16 h 30 - 17 h 30	PHYSIQUE 1 LANGUE VIVANTE LV FACULTATIVE (1)	4 h	3	3	3	-	3	3	3	3	3	4	4	8	3	5
		2 h	2	2	3	2	2	2	3	2	2	4	7	2	6	
		1 h	1	1	-	1	1	1	1	1	-	2	-	1	-	
MERCREDI 5 MAI 8 h - 12 h 14 h - 17 h	MATHEMATIQUES 2 (2) INFORMATIQUE ou S.I. (3)	4 h	5	5	4	8	5	5	5	5	5	5	4	8	5	8
		3 h	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	4	2	3
JEUDI 6 MAI 8 h - 12 h 14 h - 16 h	PHYSIQUE 2 CHIMIE	4 h	3	3	3	-	3	3	3	3	3	4	4	8	3	5
		2 h	2	2	2	-	2	2	2	2	2	-	2	4	2	3
VENDREDI 7 MAI 8 h - 12 h	FRANÇAIS (SYNTHESE)	4 h	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	10	-	-
TOTAL ADMISSIBILITE			26	26	26	26	26	26	26	27	26	26	33	65	26	46

(1) Seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte - (2) Mathématiques et Mathématiques appliquées - (3) Au choix du candidat lors de l'inscription sur Internet

FILIERE PC

Date	Epreuve	Durée	Coefficient														
			CCP		EEIGM Nancy	EISTI Cergy/Pau	ENGEES Strasbourg	ENSCI Limoges	Grenoble INP Génie industriel	ENSGSI Nancy	ENSISA Mulhouse	EOST Strasbourg	Ecole de l'Air	Ecole Navale	ENSIETA Militaire Brest	E S M St Cyr	
			Physique	Chimie													
LUNDI 3 MAI 8 h - 12 h 14 h - 18 h	FRANÇAIS - PHILOSOPHIE MATHEMATIQUES 1	4 h 4 h	4 4	4 3	- 4	4 4	5 4	4 4	4 4	4 4	4 4	4 4	4 4	8 8	4 4	8 6	
MARDI 4 MAI 8 h - 12 h 14 h - 16 h 16 h 30 - 17 h 30	PHYSIQUE 1 LANGUE VIVANTE L.V. FACULTATIVE	4 h 2 h 1 h	4 2 1(1)	4 2 1(1)	4 4 4 (2)	4 2 1 (1)	3 3 -	4 2 1 (1)	4 2 1 (1)	4 3 1 (1)	4 2 1 (1)	5 2 -	4 4 2 (1)	8 7 -	4 2 1 (1)	7 6 -	
MERCREDI 5 MAI 8 h - 12 h 14 h - 18 h	MATHEMATIQUES 2 (3) CHIMIE 1	4 h 4 h	4 3	3 2,5	4 4	4 3	4 4	4 4	4 4	4 4	4 4	4 2	4 4	8 8	4 4	6 6	
JEUDI 6 MAI 8 h - 12 h 14 h - 18 h	PHYSIQUE 2 CHIMIE 2	4 h 4 h	4 1	4 3,5	4 -	4 1	3 -	4 -	4 -	4 -	4 -	5 -	4 -	8 -	4 -	7 -	
VENDREDI 7 MAI 8 h - 12 h	FRANÇAIS (SYNTHESE)	4 h	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	10	-	-	
TOTAL ADMISSIBILITE			26	26	28	26	26	26	26	26	27	26	26	33	65	26	46

(1) Seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte - (2) Epreuve obligatoire pour l'EEIGM - (3) Mathématiques et Mathématiques appliquées

FILIERE PSI

Date	Epreuve	Durée	Coefficient												
			CCP	EEIGM Nancy	EISTI Cergy/Pau	ENGES Strasbourg	ENSCI Limoges	Grenoble INP Génie industriel	ENSGSI Nancy	ENSISA Mulhouse	EOST Strasbourg	Ecole de l'Air	Ecole Navale	ENSIETA Militaire Brest	E S M St Cyr
LUNDI 3 MAI 8 h - 12 h 14 h - 18 h	FRANÇAIS - PHILOSOPHIE MATHEMATIQUES 1	4 h 4 h	4 4	- 4	4 4	5 4	4 4	4 4	4 4	4 4	4 4	4 4	8 8	4 4	8 7
MARDI 4 MAI 8 h - 12 h 14 h - 16 h 16 h 30 - 17 h 30	PHYSIQUE 1 LANGUE VIVANTE L.V. FACULTATIVE	4 h 2 h 1 h	4 2 1 (1)	4 4 4 (2)	4 2 1 (1)	3 3 -	4 2 1 (1)	4 2 1 (1)	4 3 1 (1)	4 2 1 (1)	5 2 -	4 4 2 (1)	8 7 -	4 2 1 (1)	6 6 -
MERCREDI 5 MAI 8 h - 12 h 14 h - 18 h	MATHEMATIQUES 2 (3) SCIENCES INDUSTRIELLES	4 h 4 h	4 4	4 4	4 4	4 4	4 4	4 4	4 4	4 4	4 2	4 4	8 8	4 4	7 4
JEUDI 6 MAI 8 h - 12 h	PHYSIQUE 2 (4)	4 h	4	4	4	3	4	4	4	4	5	4	8	4	8
VENDREDI 7 MAI 8 h - 12 h	FRANÇAIS (SYNTHESE)	4 h	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	10	-	-
TOTAL ADMISSIBILITE			26	28	26	26	26	26	27	26	26	33	65	26	46

(1) Seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte - (2) Epreuve obligatoire pour l'EEIGM - (3) Mathématiques et Mathématiques appliquées - (4) Physique et Chimie

FILIERE TSI

Date	Epreuve	Durée	Coefficient																		
			CCP	EIPC Longuenesse	ENS Cachan	ENSAIT Roubaix	ENSGSI Nancy	ENSISA Mulhouse	ENSTIB Epinal	ENSTIM	ENTPE Fonct.	ESIGELEC Rouen	ESIREM Dijon	ESTIA Bidart	ESTP Paris	ISAT Nevers	ISEP Paris (3)	ISMIN Gardanne	RESEAU POLYTECH	3iL Limoges	ENSIETA Militaire
LUNDI 3 MAI 8 h - 12 h 14 h - 18 h	FRANÇAIS - PHILOSOPHIE MATHEMATIQUES 1	4 h 4 h	4 4	4 5	4 (2) 5	4 5	4 4	4 4	2 3	5 2,5	8 7	4 4	4 4	4 4	6 5	3 3	4 3	6 4	2 3	3 4	4 4
MARDI 4 MAI 8 h - 12 h 14 h - 16 h 16 h 30 - 17 h 30	PHYSIQUE LANGUE VIVANTE L.V. FACULTATIVE (1)	4 h 2 h 1 h	4 2 1	5 4 -	5 2 (2) -	5 2 -	4 3 1	4 2 1	3 2 -	3 - -	7 2 -	5 3 -	4 4 -	4 4 -	5 4 -	6 2 1	4 2 -	4 2 1	3 2 -	5 3 -	4 2 1
MERCREDI 5 MAI 8 h - 11 h 14 h - 17 h	MATHEMATIQUES 2 CHIMIE	3 h 3 h	3 2	5 -	- -	5 2	3 2	3 2	- -	2,5 2	7 2	4 -	4 4	4 -	5 2	3 -	3 -	3 -	- -	- -	3 2
JEUDI 6 MAI 8 h - 14 h	PROJET (4)	6 h	7	7	8	6	7	7	4	5	7	5	5	4	8	8	4	6	4	5	7
TOTAL ADMISSIBILITE			26	30	18	29	27	26	14	20	40	25	29	24	35	26	20	25	14	20	26

La partie algorithmique du programme pourra être abordée dans n'importe quelle épreuve scientifique

- (1) Seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte
- (2) Note prise en compte uniquement pour l'admission
- (3) Toute note inférieure ou égale à 5/20 entraîne une délibération du jury en vue d'une proposition éventuelle d'élimination
- (4) L'épreuve de Projet de Sciences Industrielles pour l'Ingénieur comporte des questions de Mécanique et des questions d'Electronique, d'Electrotechnique et d'Automatique (EEA)

IV - ORGANISATION DES EPREUVES ORALES

IV-1 - CONTENU

L'ABSENCE A UNE EPREUVE ORALE EST ELIMINATOIRE ET ENTRAINE L'EXCLUSION IMMEDIATE DU CONCOURS (SAUF POUR L'ENTPE FONCTIONNAIRE - TSI).

Filière MP

EPREUVE	COEFFICIENT			
	Concours Communs Polytechniques	ENGEES	ENSAI	ENSIETA Militaire
Mathématiques	5	5	8	5
Physique	5	5	-	5
Langue vivante	2	2	3	2
TIPE - épreuve commune	4	6	5	4
TOTAL ORAL	16	18	16	16
TOTAL ADMISSION	42	44	42	42

Filière PC

EPREUVE	COEFFICIENT			
	Concours Communs Polytechniques		ENGEES	ENSIETA Militaire
	Concours Physique	Concours Chimie	Concours Physique	Concours Physique
Mathématiques	4	4	4	4
Chimie ou Physique	4	5	4	4
Langue vivante	2	2	2	2
TIPE - épreuve commune	4	4	6	4
TP Physique ou Chimie	4	5	4	4
TOTAL ORAL	18	20	20	18
TOTAL ADMISSION	44	46	46	44
<i>Cases grisées : épreuves communes</i>				

- **Epreuve de TP** (filière PC) : physique ou chimie, par tirage au sort, même pour les candidats inscrits à un seul concours (PC-Physique ou PC-Chimie). Lors des TP de chimie, le port de lunettes de protection et d'une blouse est obligatoire pendant les manipulations. Il est interdit aux candidats de sortir pendant la première demi-heure de l'épreuve.

Attention : Epreuve de chimie ou physique (filière PC) : - épreuve de chimie si TP de physique
- épreuve de physique si TP de chimie

Filière PSI

EPREUVE	COEFFICIENT		
	Concours Communs Polytechniques	ENGEES	ENSIETA Militaire
Mathématiques	4	4	4
Physique (1)	4	4	4
Sciences industrielles	2	2	2
Langue vivante	2	2	2
TIPE - épreuve commune	4	6	4
TOTAL ORAL	16	18	16
TOTAL ADMISSION	42	44	42

(1) cette épreuve peut comporter des questions de chimie

Filière TSI

EPREUVE	COEFFICIENT							
	CCP	ENS Cachan	ENSTIM	ENTPE Fonctionnaire	ESTP	RESEAU POLYTECH	ISMIN Gardanne	ENSIETA Militaire
Mathématiques	4	-	5	13	-	-	4	4
Physique et Chimie	4	5	5	12	-	-	4	4
Langue vivante	2	2	5 *	5	-	-	2	2
TIPE - épreuve commune	4	3	5	10	5	4	4	4
TP Technologie	6	8	5	10	-	-	6	6
TOTAL ORAL	20	18	25	50 + 10 **	5	4	20	20
Total épreuves écrites d'admission	-	6 ***	-	-	-	-	-	-
TOTAL ADMISSION	46	42	45	100	40	18	45	46

* les candidats n'ayant pas choisi comme langue obligatoire l'une des trois langues suivantes : allemand, anglais ou espagnol, devront passer une épreuve orale supplémentaire d'anglais. C'est cette épreuve qui sera prise en compte lors de l'admission.

** prise en compte à l'oral de la note de français obtenue à l'écrit mais affectée d'un coefficient 10.

***prise en compte pour l'admission de la note de français (coefficient 4) et de LV (coefficient 2) obtenues à l'écrit.

Epreuve de langue vivante à l'oral : la langue vivante doit être la même à l'écrit et à l'oral

POINTS DE BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en 2^{ème} année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2009 bénéficient de 30 points de bonification à l'issue des épreuves orales.

IV-2 - EPREUVES ORALES SPECIFIQUES

- Les épreuves orales se dérouleront à Paris (ou en banlieue) entre le 21 juin et le 17 juillet 2010 (TSI : entre le 30 juin et le 8 juillet).
- **Les lieux de passage seront affichés sur Internet. Les dates de passage seront communiquées le : 15 juin à 20 heures** sur Internet ou par téléphone (serveur vocal : 0 892 692 692).
- Pour obtenir un créneau et l'heure de convocation correspondante, les candidats devront **impérativement, 48 heures avant le jour de l'épreuve**, appeler, entre 0h et 20h, au 0 892 692 692 ou consulter le site Internet. Les candidats auront ainsi connaissance du planning détaillé de leurs épreuves (« accueil »).

Un report de dates, exclusivement en cas de superposition avec un autre oral, pourra éventuellement être obtenu, à condition de téléphoner de toute urgence au 05 62 47 33 43. Cette demande, pour être prise en compte, doit obligatoirement être effectuée avant l'appel au 0 892 692 692 (point précédent).

- Chaque candidat doit impérativement retirer sa feuille de passage sur le lieu des épreuves orales à l'heure donné sur le serveur vocal et affiché sur Internet. Les candidats ne se présentant pas pour retirer leur feuille de passage à l'heure indiquée seront exclus du concours.
- **Les candidats**, munis d'une pièce d'identité en cours de validité avec photo récente, **doivent être présents sur le lieu de l'épreuve à l'heure indiquée, soit un quart d'heure avant le début de l'interrogation.**
- **Le retard à une épreuve pourra être sanctionné.**
- Les horaires d'interrogation doivent impérativement être respectés sous peine d'exclusion.
- Les candidats ne désirant pas se présenter aux épreuves orales doivent en informer au plus vite le service des concours au : 05 62 47 33 43.
- *L'examineur est seul juge de l'opportunité de l'utilisation de la calculatrice personnelle du candidat en fonction de la nature du sujet à traiter.*

IV-3 - EPREUVE COMMUNE D'EVALUATION DES TRAVAUX D'INITIATIVE PERSONNELLE ENCADRES (TIPE)

1 - GENERALITES

L'épreuve d'évaluation des TIPE est une épreuve organisée en commun par le concours Centrale-Supélec, les Concours Communs Polytechniques, le Concours Commun Mines-Ponts et la Banque filière PT (Physique Technologie). Cette épreuve est également utilisée par d'autres concours.

2 - NATURE DE L'EPREUVE

L'épreuve comporte : (1) une préparation en loge de 2h15

(2) une présentation orale de 40 minutes.

(1) Pendant la préparation, le candidat étudie un dossier scientifique (en langue française) qui lui a été remis à l'entrée en loge.

(2) La présentation orale comporte deux parties :

- l'une est basée sur l'analyse, la synthèse et la critique du Dossier scientifique (partie D)

- l'autre (partie C) permet au Candidat de faire apprécier le TIPE qu'il a lui-même réalisé pendant l'année scolaire écoulée et qui a conduit à la rédaction d'une fiche synoptique présentant brièvement son travail de l'année et destinée à l'information du jury.

L'ordre de succession des deux parties est laissé au choix du candidat.

Chacune des deux parties, d'une durée de 20 minutes, est divisée en deux temps : 10 minutes pendant lesquelles le candidat fait un exposé, 10 minutes pendant lesquelles le jury conduit le dialogue. Les deux parties de la présentation orale ont une importance égale dans l'attribution de la note finale.

3 - MODALITES PRATIQUES DE DEROULEMENT DE L'EPREUVE

L'épreuve de TIPE se déroulera à Paris entre le 21 juin et le 17 juillet 2010 (filière TSI : entre le 30 juin et le 8 juillet). Les candidats doivent prendre leurs dispositions pour répondre à leur convocation.

Une fiche synoptique doit être réalisée par le candidat avant le 1^{er} juin 2010 minuit sur le site Internet :

<http://www.scei-concours.fr/> rubrique "Fiche synoptique" (cette rubrique sera disponible à partir du 20 janvier).

Pour les candidats scolarisés, elle doit être validée par l'un des professeurs ayant encadré le travail ; cette validation devra être réalisée sur Internet entre le 2 et le 7 juin 2010 minuit. Pour les candidats libres, la validation sera faite, le jour de l'épreuve, par le Président des TIPE. Une fiche synoptique non validée entraînera une sanction pouvant aller jusqu'à l'attribution de la note 0 à la partie C. La fiche synoptique sera transmise aux examinateurs par le service gestionnaire de l'épreuve.

La date et le lieu de l'épreuve seront disponibles à partir du 15 juin par Internet : <http://www.scei-concours.fr/> et par téléphone au 0 892 692 692. Pour obtenir un créneau et l'heure de convocation correspondante, le candidat devra **impérativement**, 48 heures avant le jour de l'épreuve, se connecter par Internet ou appeler le 0 892 692 692. Le candidat doit se présenter à la date et à l'heure indiquée ; il doit prévoir une durée de 3h 45 dans les locaux.

Aucune convocation n'est envoyée au candidat.

Dès son arrivée, le candidat doit présenter une pièce d'identité avec photographie récente : carte nationale d'identité, ou passeport ; il reçoit un dossier à préparer. **Le candidat doit se munir de crayons, stylos, transparents A4 pour rétro-projecteur, feutres pour transparents, etc. (seul le papier brouillon est fourni).**

Le candidat peut apporter, pour cette épreuve, les documents qu'il aura éventuellement préparés durant l'année (textes, photos, transparents...) pour servir, s'il le désire, de support à son exposé sur le travail effectué dans l'année. L'apport de tout produit, objet ou instrument (y compris calculatrice, ordinateur, téléphone) est interdit.

Pour la présentation, il dispose d'un tableau et d'un rétro-projecteur.

A l'issue de l'épreuve, le candidat doit remettre au jury le dossier scientifique et tous les documents apportés pour l'exposé de son travail de l'année ou préparés pour la présentation du dossier scientifique.

Tout ce que le candidat aura présenté au jury sera retenu en vue de sa destruction.

4 - THEME POUR LES CONCOURS 2010

Pour la session 2010, le thème commun aux filières MP, PC, PSI, PT, TSI, TPC, BCPST, TB est intitulé : "**Surface** [...] interface (échange, contact), frontière (limite, discontinuité), réalisation (traitement, contrôle)".

Arrêté du 26/05/2009 (B.O.E.N. n° 27 du 02/07/2009)

(site Internet : <http://www.education.gouv.fr/cid28663/esrs0900277a.html>)

5 - RAPPORTS DE L'EPREUVE

Rapports et notice de l'épreuve disponibles sur le site Internet : <http://www.scei-concours.fr/>.

IV- 4 - PUBLICATION DES RESULTATS D'ADMISSION

Les résultats à l'issue des épreuves orales seront publiés le 22 juillet 2010 à 20 heures sur Internet (<http://ccp.scei-concours.fr>) ou par téléphone (0 892 692 692)

RECLAMATIONS PORTANT SUR LES EPREUVES ORALES

- Les réclamations portant sur la conformité aux programmes (ou sur tout autre motif lié à l'interrogation elle-même) doivent être effectuées par écrit sur le lieu même des épreuves, et immédiatement après l'épreuve incriminée ; la réclamation sera remise au Président du concours (ou son représentant).
- Les réclamations portant sur une éventuelle erreur de report de notes, et elles seules, seront adressées par courrier au : SCCP - BP 44410 - 31405 TOULOUSE CEDEX 4 ou par télécopie au : 05 34 32 32 34.

Date limite de réception : le 26 juillet 2010 à 14h

V - ECOLES DU GROUPE CONCOURS POLYTECHNIQUES ET PLACES OFFERTES (places offertes à confirmer par l'arrêté annuel à paraître en 2010)

(Le concours commun polytechnique - filière PT - est organisé dans le cadre de la banque PT)

ECOLES (par ordre alphabétique de ville)	Nombre de places				
	MP	PC-PH	PC-CH	PSI	TSI
Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon - ENSMM	40	22	-	50	19
Ecole Nationale Supérieure de Chimie, de Biologie et de Physique de Bordeaux - ENSCBP	-	-	54	-	-
Ecole Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique et Radiocommunications de Bordeaux - ENSEIRB/MATMECA	144	34	-	65	8
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bourges - ENSI Bourges	41	31	-	40	10
Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs des Etudes et Techniques d'Armement de Brest - ENSIETA	45	15	-	40	2
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen - ENSICAen	67	10	27	35	3
Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Clermont-Ferrand - ENSCCF	-	-	42	-	-
Institut Supérieur d'Informatique, de Modélisation et de leurs Applications de Clermont-Ferrand - ISIMA	40	8	-	12	5
Ecole Nationale Supérieure de l'Energie, l'Eau et l'Environnement - Grenoble INP - Ense ³	75	60	-	75	3
Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et de Mathématiques Appliquées - Grenoble INP - Ensimag	110	20	-	25	-
Ecole Nationale Supérieure des Systèmes Avancés et Réseaux - Grenoble INP - Esisar	6	6	-	9	-
Ecole Internationale du Papier, de la Communication Imprimée et des Biomatériaux - Grenoble INP - Pagora	14	13	-	11	1
Ecole Nationale Supérieure de Physique, Electronique et Matériaux - Grenoble INP - Phelma	98	112	-	82	-
Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Lille - ENSCL	-	-	44	-	-
Ecole Supérieure de Chimie, Physique, Electronique de Lyon - CPE Lyon	18	8	50	10	2
Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier - ENSCM	-	-	58	-	-
Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse - ENSCMu	-	-	47	-	-
Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique de Nancy - INPL - ENSEM	39	24	-	39	6
Ecole Nationale Supérieure de Géologie de Nancy - INPL - ENSG	10	12	-	10	-
Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques de Nancy - INPL - ENSIC	10	-	65	5	-
Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris - Chimie ParisTech	3	-	60	-	-
Supméca Paris	40	20	-	40	3
Supméca Toulon	10	10	-	15	1
Ecole Nationale Supérieure en Génie des Technologies Industrielles de Pau - ENSGTI	10	10	-	10	-
Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique de Poitiers - ENSMA	55	30	-	56	2
Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers - ESIP	31	15	18	20	4
Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes - ENSCR	-	-	45	-	-
Ecole Européenne de Chimie, Polymères et Matériaux de Strasbourg - ECPM	-	-	57	-	-
Ecole Nationale Supérieure de Physique de Strasbourg - ENSPS	30	30	-	35	5
Ecole Nationale de l'Aviation Civile de Toulouse - ENAC	42	20	-	27	-
Ecole Nationale Supérieure d'Electrotechnique, d'Electronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications de Toulouse - INPT - ENSEEIHT	137	53	-	102	2
Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques Et Technologiques de Toulouse - INPT - ENSIACET	28	21	97	25	-
Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace - ISAE - Formation ENSICA	45	20	-	30	2
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs en Informatique, Automatique, Mécanique Energétique et Electronique de Valenciennes - ENSIAME	36	26	-	43	19
NOMBRE TOTAL DE PLACES OFFERTES	1224	630	664	911	96

«Une brochure, présentant les 33 écoles du Groupe Concours Polytechniques, sera remise aux candidats lors des épreuves orales. D'ores et déjà, un certain nombre d'informations sur ces écoles sont consultables sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>»

VI - ORGANISATION SPECIFIQUE A CHAQUE CONCOURS RECRUTANT EN BANQUE D'EPREUVES DES CONCOURS COMMUNS POLYTECHNIQUES

1 - EEIGM DE NANCY (PC, PSI)

L'EEIGM forme des ingénieurs spécialisés en génie des matériaux, avec une forte culture européenne : trois langues vivantes étrangères sont enseignées à l'école (anglais, allemand, espagnol) et le diplôme est signé par les 3 universités partenaires de Luleå, Sarrebruck et Barcelone. Les étudiants accomplissent au moins 12 mois à l'étranger et peuvent même obtenir un double diplôme.

Les ingénieurs formés par l'EEIGM trouvent du travail aussi bien en France qu'en Europe et en dehors de l'Europe, le champ de leurs compétences ne cesse de s'élargir (alliages à mémoire de forme, matériaux intelligents, biomatériaux,...).

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Attention : deux langues vivantes sont obligatoires pour se présenter au concours de l'EEIGM, l'une étant obligatoirement l'anglais.

Le candidat devra également préciser lors de l'inscription la langue vivante choisie à l'oral. Attention, le choix est définitif.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (50 € pour les non boursiers, 25 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : les candidats à l'EEIGM concourent soit dans la banque d'épreuves PC, soit dans la banque d'épreuves PSI (voir pages 9 et 10). Ils auront à subir à l'écrit deux épreuves de langue vivante.

Résultats : pour chacune des deux filières, l'EEIGM fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats sont publiés sur le site Internet de l'école : <http://www.eeigm.inpl-nancy.fr> et sur le site : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : chaque candidat admissible s'inscrit pour l'oral sur le site : <http://www.eeigm.inpl-nancy.fr>.

Epreuve : elle se déroulera à Nancy dans les locaux de l'école, entre le lundi 5 juillet et le vendredi 9 juillet 2010.

- Première partie (10 min) : conversation soit en anglais, soit en allemand, soit en espagnol au choix lors de l'inscription.

- Deuxième partie (15 min) : entretien autour d'un thème scientifique destiné à évaluer les connaissances, l'esprit de synthèse, la personnalité et la motivation du candidat.

Résultats : La note prise en compte pour l'admission est la moyenne entre la moyenne de l'écrit (coefficient 1) et la note de l'oral (coefficient 1).

Le jury du concours fixe la barre d'admission, unique pour les deux filières PC et PSI.

Les résultats sont publiés sur le site Internet de l'école : <http://www.eeigm.inpl-nancy.fr> et sur le site : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLE	PLACES OFFERTES
Ecole Européenne d'Ingénieurs en Génie des Matériaux 6 Rue Bastien Lepage - 54010 NANCY CEDEX Tél. : 03 83 36 83 00 - Fax : 03 83 36 83 36 E-mail : eeigm-recrutement@inpl-nancy.fr	10 (sans répartition établie entre PC et PSI)

2 - EIPC Longuenesse (TSI)

Notre volonté est de : « Former à vie des ingénieurs pluridisciplinaires de haut niveau, avec et pour les entreprises ». L'enseignement s'articule autour de trois volets : Sciences et Techniques de l'Ingénieur (Mécanique, Procédés, Matériaux, Automatique et Informatique), Management Industriel (concepts d'organisation, gestion industrielle et la gestion de projet) et la Formation Humaine et Economique.

Soucieuse de la qualité de l'enseignement, l'EIPC privilégie des promotions à taille humaine. Nous nous attacherons à ce que votre passage à l'EIPC soit une réussite tant sur le plan académique que sur le plan humain.

En 3^{ème} année, en fonction de leur projet professionnel, les étudiants choisissent de suivre 6 modules parmi :

- Sciences et Techniques de l'Ingénieur : Vision Industrielle, Robotique, Automatisation, Supervision, Régulation, Robotique mobile, Energie renouvelable, Traitement d'images, Développement durable, Génie Nucléaire et Maintenance Nucléaire

- Traitement de l'eau (Procédés) : Mécanique des fluides, Génie des réacteurs, Energétique industrielle, Chimie de l'environnement, Traitement des eaux et déchets, Risques et sécurité des installations industrielles, Informatique : HTML, PHP...

- Management industriel : Qualité, Gestion de projet, Création d'entreprises, QSE, Supply chain...

- Formation Humaine et Economique : Management, ressources humaines, communication et développement personnel.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : les candidats sont soumis aux formalités d'inscription exigées des candidats aux concours communs polytechniques (voir pages 2 à 4).

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (25 € pour les non boursiers, 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admissibles à l'oral sont convoqués par courrier. L'entretien de motivation a lieu au Lycée Janson de Sailly – Paris 16^{ème} du 28 juin au 2 juillet 2010 ou à l'EIPC du 6 au 8 juillet 2010. Il se déroule sur une demi-journée.

EPREUVE	COEFFICIENT
Entretien de motivation	15
TOTAL ORAL	15
TOTAL ADMISSION	45

Résultats : Les résultats sont publiés exclusivement sur Internet : <http://www.eipc.fr>.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLE	PLACES OFFERTES
EIPC (Ecole d'Ingénieur du Pas-de-Calais) La Malassise EIPC-ESCIP – BP 60039 – 62967 Longuenesse CEDEX Tél : 03 21 38 85 13 – fax : 03 21 38 85 05 Web : http://www.eipc.fr – E-mail : contact@eipc.fr	5

3 - EISTI CERGY - PAU (MP, PC, PSI)

Membre de la Conférence des Grandes écoles, l'EISTI forme dans ses deux campus de Cergy et de Pau des ingénieurs en génie informatique et en génie mathématique. Les élèves ingénieurs acquièrent un savoir progressivement spécialisé : après une année de tronc commun, ils choisissent leur spécialité puis au bout d'un an, l'une des options desservies par celle-là. Tout au long de la formation une importance particulière est accordée au management et à la communication. Les stages en entreprise (5 mois en 2^{ème} année et 6 mois en 3^{ème} année) aboutissent fréquemment à un CDI avant même l'obtention du diplôme. Doubles-diplômes étrangers (MBA, MSC) et Masters en partenariat avec notamment l'université Paris-Dauphine et Grenoble Ecole de Management (GEM) sont également accessibles en 3^{ème} Année.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : les candidats sont soumis aux formalités d'inscription exigées des candidats aux concours communs polytechniques (voir pages 2 à 4).

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (20 € pour les non boursiers, 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les candidats au concours de l'EISTI concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC et PSI. Les épreuves écrites sont celles des concours communs polytechniques (voir pages 8 à 10).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur le site Internet de l'école (www.eisti.fr).

► EPREUVES ORALES

Convocation : chaque candidat est convoqué individuellement par l'EISTI aux épreuves orales.

Epreuves : les épreuves orales auront lieu dans les locaux de l'EISTI, à Cergy ou à Pau, du 15 juin au 13 juillet 2010. L'épreuve se déroule sous forme d'un entretien avec un jury composé de deux enseignants-chercheurs de l'EISTI et d'un représentant du milieu de l'entreprise.

Cet entretien commence par l'étude d'un texte et se poursuit par la présentation, par le candidat, de son parcours et de ses objectifs. L'objectif de cet entretien est de permettre au jury d'évaluer les aptitudes et les motivations du candidat pour le métier d'ingénieur en sciences de traitement de l'information.

Seront prises en compte pour l'admission la moyenne de l'écrit et la note de l'épreuve orale avec un poids de 50% chacune.

Résultats : Le jury du concours fixe, pour chaque filière, la barre d'admission. Les résultats sont publiés sur le site de l'EISTI (www.eisti.fr).

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2009 bénéficient d'une bonification de 20 points à l'écrit.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLE	PLACES OFFERTES		
	MP	PC	PSI
Ecole Internationale des Sciences du Traitement de l'Information (EISTI) e-mail : administration@eisti.fr - site internet : www.eisti.fr	35	20	21
Site de Cergy Avenue du Parc - 95011 CERGY-PONTOISE. Tél. : 01 34 25 10 10 - Fax : 01 34 25 10 00			
Site de Pau 26 Avenue de Lilas – 64062 PAU CEDEX 9. Tél. : 05 59 14 85 30			

L'admission à l'EISTI vaut pour les deux sites (Cergy et Pau). C'est le candidat qui choisit le site sur lequel il souhaite poursuivre ses études.

4 - ENGEES STRASBOURG (MP, PC, PSI)

L'Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg forme en trois ans des ingénieurs spécialisés en hydraulique avec une solide culture générale orientée vers la protection des ressources naturelles, la gestion des déchets et le conseil aux collectivités locales. Possibilité d'entrer dans la fonction publique (ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement en DDAF ou en DIREN, ingénieurs du génie sanitaire...).

Scolarité : les étudiants admis à l'ENGEES auront obligation de suivre :

- l'anglais avec niveau TOEIC à acquérir en cours de scolarité,
- l'allemand ou l'espagnol en 2^{ème} langue.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : Les candidats sont soumis aux formalités d'inscription exigées des candidats aux concours communs polytechniques (voir pages 2 à 4).

Conditions spécifiques d'inscription : Nul ne saurait être admis à concourir plus de 3 fois. Les candidats à une entrée dans la fonction publique (élèves fonctionnaires du Ministère chargé de l'Agriculture) doivent posséder la nationalité française.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (53 € pour les non boursiers, 26 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les candidats au concours de l'ENGEES concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC et PSI (voir pages 8 à 10).

Résultats : Pour chaque filière, le jury désigné par l'ENGEES fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats sont publiés exclusivement sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

Epreuves : Les épreuves orales sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques, assorties de coefficients différents (voir pages 12 et 13).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admission et établit les listes principales et complémentaires. Les résultats sont publiés sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr> et sur le site <http://www-engees.u-strasbg.fr>.

► **BONIFICATION :** aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44. Les candidats devront préciser s'ils veulent entrer dans la fonction publique (élèves-fonctionnaires du Ministère chargé de l'Agriculture) ou non (élèves civils), ainsi que l'ordre de leur préférence s'ils sont candidats pour les deux.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLE	PLACES OFFERTES *		
	MP	PC	PSI
ENGEES - 1 Quai Koch - BP 61039 - 67070 STRASBOURG CEDEX Tél. : 03 88 24 82 82 - Fax : 03 88 37 04 97 E-mail : concours@engees.u-strasbg.fr web : www-engees.u-strasbg.fr	12	13	13

* Valeurs indicatives susceptibles d'être augmentées, compte-tenu des transferts d'autres voies de recrutement. Le nombre de places pour les élèves fonctionnaires est précisé par arrêté du Ministère chargé de l'Agriculture et pourrait correspondre au quart du total des places offertes.

5 - ENS CACHAN (TSI)

L'Ecole Normale Supérieure de Cachan associe départements d'enseignement et laboratoires de recherche dont la plupart sont associés au CNRS. A l'issue de leur scolarité, les élèves peuvent opter pour une carrière d'enseignant-chercheur en université ou dans les grandes écoles, de chercheur dans les organismes de recherche, de professeur agrégé (PRAG) dans l'enseignement supérieur, de professeur du second degré nommé dans les enseignements post-baccalauréat (CPGE, STS ...) ou de cadre supérieur dans des entreprises ou des administrations publiques, comme l'autorise le statut (1987) des élèves de l'école.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : Les candidats sont soumis aux formalités d'inscription exigées des candidats aux concours communs polytechniques (voir pages 2 à 4).

Conditions spécifiques d'inscription :

- Le candidat doit être titulaire soit d'un baccalauréat soit d'un titre ou diplôme admis en équivalence de celui-ci. Les candidats titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (European Credit Transfert System) ne peuvent être autorisés à concourir.

- Le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13/07/83 s'il est ressortissant d'un état membre de la communauté européenne (le candidat étranger qui remplit les conditions de titre peut faire acte de candidature, mais il ne pourra, en aucun cas, être nommé élève de l'Ecole ; il sera élève hors cadre, à charge pour lui ou pour son gouvernement d'acquitter ses frais de pension et de scolarité).

- Aptitude physique : Le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13/07/83. Une visite médicale est obligatoire pour valider l'intégration à l'Ecole. Cette visite est organisée par l'ENS à la rentrée.

Engagement : le candidat s'engage à exercer une activité professionnelle dans les services de l'Etat pendant dix ans au moins à dater de son admission dans l'Ecole.

Frais de dossier : néant.

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les épreuves écrites sont communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Les notes des épreuves écrites de français et de langues vivantes ne sont prises en compte que pour l'admission.

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>, et sur le site : <http://www.ens-cachan.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

Epreuves : Les épreuves orales du concours d'admission à l'ENS Cachan sont communes à celles des concours communs polytechniques, assorties de coefficients spécifiques (voir page 13). L'épreuve de TIPE s'inscrit dans la banque nationale d'épreuve commune TIPE. La langue vivante orale porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite.

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs sont publiés sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>, et sur le site : <http://www.ens-cachan.fr>.

► BONIFICATION :

Aucune bonification n'est accordée.

► **INTEGRATION :** La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLE	PLACES OFFERTES
Ecole Normale Supérieure de Cachan – concours Groupe TSI 61 Avenue du Président Wilson – 94235 CACHAN CEDEX Tél : 01 47 40 20 78 – Télécopie : 01 47 40 27 45 Web : http://www.ens-cachan.fr E-mail : concours@conc.ens-cachan.fr	4 (arrêté annuel à paraître)

6 - ENSAI DE RENNES - civil et fonctionnaire (MP)

L'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information, habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur, forme des experts de la statistique et du traitement de l'information. Ecole des sciences de l'information, l'Ensaï dispense un enseignement de haut niveau pour la prise de décision et permet à ses diplômés d'occuper rapidement des postes à responsabilité dans la plupart des secteurs d'activité et dans de nombreuses fonctions de l'entreprise, mais aussi dans les centres de recherche et dans l'Administration.

L'Ensaï recrute, par concours ou sur titres, des élèves civils qui reçoivent une formation de 3 ans les conduisant à l'obtention du diplôme d'ingénieur de l'Ensaï et, par concours, des élèves fonctionnaires, qui, après une formation initiale rémunérée de 2 années, deviendront attachés statisticiens de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). Les 2 concours s'effectuent sur les mêmes épreuves, mais sont indépendants.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Conditions spécifiques pour le concours fonctionnaire :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne ou bien d'un autre Etat participant à l'accord sur l'Espace Economique Européen.

- jouir de ses droits civiques

- être reconnu physiquement apte à l'emploi

- pouvoir justifier au 1^{er} septembre 2010 d'un certificat de scolarité complète dans les classes de seconde année de préparation aux concours d'admission aux grandes écoles, ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau III (Bac+2), ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de la fonction publique.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (46 € pour les non boursiers, 23 € pour les boursiers) doivent être acquittés pour le concours civil. Pour les candidats se présentant uniquement au concours Ensaï fonctionnaire, aucun frais de dossier commun ni frais spécifiques ne sont à acquitter (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les candidats au concours de l'Ensaï concourent dans la banque d'épreuve MP (voir page 8).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales pour le concours civil et le concours fonctionnaire. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur le site : <http://ccp.scei-concours.fr>, sur le site de l'école : www.ensai.com et sur le site de l'INSEE : www.insee.fr.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

Epreuves : Les épreuves orales d'admission à l'ENSAI sont les épreuves de mathématiques, langue vivante et TIPE-épreuve commune, des concours communs polytechniques, assorties de coefficients différents (voir pages 12 et 13).

L'Ensaï ne prend pas en compte l'épreuve orale de physique des concours communs polytechniques.

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admission pour le concours civil et le concours fonctionnaire. Les résultats de l'admission sont publiés sur le site : <http://ccp.scei-concours.fr>, sur le site de l'école : www.ensai.com et sur le site de l'INSEE : www.insee.fr.

► **BONIFICATION** : aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44. L'admission à l'Ensaï en tant que fonctionnaire ne devient définitive qu'après vérification des conditions d'accès à la fonction publique, et après signature de l'acte d'engagement.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLE	PLACES OFFERTES
Ensaï Rue Blaise Pascal - BP 37203 - 35172 BRUZ CEDEX Tél. : 02 99 05 32 47 – Fax : 02 99 05 32 06 Web : www.ensai.com - E-mail : admission@ensai.fr	Ensaï civil : 48 Ensaï fonctionnaire : 26 (arrêté annuel à paraître au J.O.)

7 - ENSAIT DE ROUBAIX (TSI)

Le secteur textile habillement distribution est un domaine d'activité où l'innovation est permanente à l'échelle mondiale. La présence au sein de l'ENSAIT du laboratoire de recherche Génie des Matériaux Textiles et le dynamisme de l'équipe Relations Internationales permettent de garantir simultanément une formation de pointe dans les nouvelles technologies liées aux sciences de l'information et de la communication et aux matériaux et produits textiles, et une expérience à l'international.

Une place importante est donnée à l'ouverture des élèves ingénieurs grâce à la pédagogie et aux activités culturelles, ce qui est garant d'une bonne employabilité des ingénieurs formés.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (25 € pour les non boursiers, 10 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5). Le candidat devra préciser lors de l'inscription la langue vivante choisie à l'oral.

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les épreuves écrites sont communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur : concours.ensait.fr

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les convocations aux épreuves orales sont publiées sur : concours.ensait.fr et par courrier.

Les dates et heures de convocation doivent impérativement être respectées ou faire l'objet d'une demande de report dûment justifiée. Les candidats doivent se présenter munis d'une pièce d'identité.

Epreuves : Les épreuves orales se déroulent à Roubaix.

EPREUVE	COEFFICIENT
Mathématiques	8
Physique	6
Chimie	4
Génie mécanique	3
Langue vivante (allemand, anglais, espagnol) *	4
Entretien *	8
TOTAL ORAL	33
TOTAL ADMISSION	62

* note éliminatoire pour le groupe "Entretien + Langues".

Les épreuves orales spécifiques à l'ENSAIT se dérouleront en principe à partir du 14 juin 2010. Chaque candidat subit l'ensemble des épreuves sur une journée.

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admission et la note éliminatoire.

Les résultats définitifs sont notifiés aux candidats par l'ENSAIT sur : concours.ensait.fr et par courrier.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2009 bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites et de 15 points à l'issue des épreuves orales.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLE	PLACES OFFERTES
Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles 2 Allée Louise et Victor Champier - BP 30329 - 59056 ROUBAIX CEDEX 1 Tél. : 03 20 25 89 55 - Fax : 03 20 24 84 06 Web : www.ensait.fr - E-mail : concours@ensait.fr	7

8 - ENSCI DE LIMOGES (MP, PC, PSI)

L'Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle, depuis 1893, est un référent en terme de formation de spécialistes des procédés appliqués aux matériaux minéraux non métalliques.

Ecole publique du Ministère de l'Education Nationale, l'ENSCI est unique en France et n°1 en Europe. Le cursus qui propose 2 spécialités au choix, matériaux et procédés ou ingénierie des procédés, offre aux futurs ingénieurs un grand nombre de débouchés dans des secteurs très diversifiés : l'aéronautique, l'électronique, les transports, le génie civil, l'environnement, le nucléaire... Grâce à la qualité et la diversité de ses enseignements fondamentaux, l'ENSCI est membre de la fédération Gay-Lussac et du réseau Polyméca. Elle a d'ailleurs obtenu en juillet 2009, la certification AFAQ ISO 9001 (version 2008) pour son activité d'enseignement.

Les nombreuses ouvertures à l'international (universités, écoles, laboratoires, entreprises) donnent la possibilité de partir plusieurs mois à l'étranger dans le cadre d'échanges, de stages, de projets... Enfin, l'ENSCI est idéalement située à Limoges, au cœur même du pôle d'excellence européen en matière de recherche sur les matériaux de pointe.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (32 € pour les non boursiers, 16 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : les candidats au concours de l'ENSCI concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC et PSI.

Les épreuves écrites sont celles des concours communs polytechniques (voir pages 8 à 10).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : chaque candidat est convoqué individuellement par l'ENSCI aux épreuves orales.

Epreuve : l'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'ENSCI. Elle aura lieu à Limoges, dans les locaux de l'ENSCI, pendant la période du 15 juin au 7 juillet 2010.

Elle se déroulera sous forme d'un entretien devant un jury, constitué d'un enseignant en sciences de l'ingénieur et d'une personnalité du monde économique, qui a pour objectif d'évaluer l'ouverture d'esprit, les aptitudes et les motivations du candidat pour le métier d'ingénieur. Chaque entretien individuel s'accompagnera d'une visite de l'établissement et de ses laboratoires.

Résultats : Le classement est unique pour l'ensemble des filières.

Le jury du concours arrête la liste des classés en fonction de la note obtenue à l'oral. Les résultats d'admission sont publiés sur Internet : <http://www.ensci.fr>.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2009 bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLE	PLACES OFFERTES
Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle 47 – 73 Avenue Albert Thomas - 87065 LIMOGES CEDEX Tél. : 05 55 45 22 22 (standard) - 05 55 45 22 04 (scolarité) Fax : 05 55 79 09 98 Web : http://www.ensci.fr	50 (Sans répartition établie entre MP, PC et PSI mais selon la note d'entretien)

9 - GRENOBLE INP - GENIE INDUSTRIEL (MP, PC, PSI)

L'Ecole nationale supérieure de génie industriel a été créée en 1990 par le Groupe Grenoble INP, l'Université Pierre Mendès France de Grenoble (Sciences Sociales) et un club de grands industriels. Elle forme des ingénieurs capables de conduire des projets industriels complexes : de la conception de produits ou de services, à la gestion de production et à la logistique. Pour cela, l'Ecole recrute des candidats possédant de solides connaissances scientifiques, de réelles qualités personnelles, et motivés par l'apport des sciences sociales appliquées à l'entreprise.

L'Ecole propose deux filières :

- Ingénierie de Produits
- Ingénierie de la Chaîne Logistique

La formation s'appuie sur de forts partenariats industriels, une ouverture généralisée à l'international (doubles diplômes et échanges, 80 % de départs en 2009) et une plate-forme technologique dédiée à la simulation et au prototypage. Les jeunes diplômés travaillent dans tous les secteurs industriels en France et à l'étranger.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (52 € pour les non boursiers, 26 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les candidats au concours de Grenoble INP – Génie industriel concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC et PSI (voir pages 8 à 10).

Résultats : Pour chaque filière, le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : <http://genie-industriel.grenoble-inp.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Chaque candidat sera convoqué individuellement par l'Ecole.

Epreuve : L'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'Ecole.

L'épreuve orale se déroulera à Paris ou à Grenoble pendant la période de mi-juin à mi-juillet 2010.

Elle se déroule sous forme d'un entretien qui commence par l'étude d'un texte en langue étrangère et se poursuit par la présentation par le candidat de ses motivations, de ses expériences et de ses qualités humaines. Le jury est composé de trois membres : un industriel et deux enseignants (en sciences de l'ingénieur ou en sciences humaines et sociales).

Le candidat devra préciser lors de son inscription la langue choisie pour l'étude de texte : Anglais, Allemand ou Espagnol.

Résultats : Le classement est unique pour l'ensemble des filières.

Le jury du concours arrête la liste des classés en fonction de la note obtenue à l'oral.

Les résultats sont publiés sur Internet : <http://genie-industriel.grenoble-inp.fr>.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2009 bénéficient de 10 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLE	PLACES OFFERTES
Grenoble INP - Génie industriel 46 Avenue Félix Viallet - 38031 GRENOBLE CEDEX 1 Tél. : 04 76 57 46 01 ou 45 96	88 (Sans répartition établie entre MP, PC et PSI mais selon la note d'entretien)

10 - ENSGSI DE NANCY (MP, PC, PSI, TSI)

Membre de la Conférence des Grandes Ecoles, composante de l'Institut National Polytechnique de Lorraine et de Nancy-Université, l'ENSGSI forme des ingénieurs généralistes, spécialistes dans l'analyse et la conduite des processus d'innovation. Nos étudiants sont entraînés aux méthodes organisationnelles et bénéficient, en outre, d'un fort accompagnement permettant leur développement personnel. Alliant science et créativité dans un contexte interdisciplinaire, les enseignements s'articulent autour de projets industriels et finissent par une mission de huit mois en entreprise, ce qui permet au cours des trois années de formation d'acquérir une véritable expérience de pilotage de projets.

Ouverts, créatifs et entreprenants, nos ingénieurs savent concevoir et manager des organisations plus innovantes.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (52 € pour les non boursiers, 26 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les candidats au concours de l'ENSGSI concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC, PSI et TSI. Les épreuves écrites sont celles des concours communs polytechniques (voir pages 8 à 11).

Résultats : Pour chaque filière, le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés sur le site Internet de l'école : <http://www.ensgsi.inpl-nancy.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation. Les résultats de l'admissibilité sont publiés sur le site de l'école (<http://www.ensgsi.inpl-nancy.fr>) ainsi que les créneaux de passage, au choix du candidat.

Epreuves : Les épreuves orales se dérouleront, en principe, à Paris, du 21 juin au 9 juillet 2010 et à Nancy du 5 au 13 juillet 2010.

Elles comprennent :

- Une épreuve de créativité qui donnera lieu à la rédaction d'une fiche de synthèse, présentant une idée innovante et les domaines scientifiques et techniques nécessaires à son développement.
- Un entretien devant un jury où le candidat présentera ses motivations, ses qualités humaines et son projet professionnel.

Le jury est composé de deux membres : un industriel (partenaire de l'école ou ancien élève) et un enseignant en sciences de l'ingénieur ou en sciences économiques et sociales.

Seules les notes des épreuves orales sont prises en compte pour l'admission.

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission, unique pour l'ensemble des filières.

Les résultats sont publiés sur Internet : www.ensgsi.inpl-nancy.fr.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2009 bénéficient d'une bonification de 15 points à l'écrit.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLE	PLACES OFFERTES
ENSGSI de Nancy 8 Rue Bastien Lepage - 54010 NANCY CEDEX Tél. : 03 83 19 32 32 - Fax : 03 83 19 32 00 E.mail : ensgsi@ensgsi.inpl-nancy.fr	35 (sans répartition établie entre MP, PC, PSI et TSI mais selon la note d'entretien)

11 - ENSISA MULHOUSE (MP, PC, PSI, TSI)

L'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace est une école publique qui offre 80 places dans ses filières « Mécanique », « Système & Signaux », « Informatique & Réseaux » et « Textile & Fibres ».

L'Ensisa forme des ingénieurs pour les métiers de la recherche et du développement, des études et de la production, de la gestion de la qualité et de la distribution ainsi qu'à l'éco-conception, à l'éco-fabrication et aux énergies renouvelables dans le domaine des fibres et des matériaux fibreux.

La présence de 2 laboratoires, (MIPS, « Modélisation Intelligence Processus Systèmes », et LPMT « laboratoire de Physique et Mécanique Textiles »), adossés à l'Ensisa, garantit des échanges toujours plus riches et permanents entre la recherche et l'enseignement.

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer en parallèle avec la 3^{ème} année le Master 2^{ème} année mention Mécanique spécialité Mécanique et Sciences des Fibres. Il est également offert aux étudiants l'opportunité de faire leur stage de fin d'études (6 mois) ou leur 3^{ème} année à l'étranger (USA, Canada, Angleterre, Australie,...).

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (20 € pour les non boursiers, 10 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les candidats au concours de l'ENSISA concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC, PSI et TSI. Les épreuves écrites sont celles des concours communs polytechniques (voir pages 8 à 11).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité seront publiés sur le site : <http://ccp.scei-concours.fr> et communiqués individuellement aux candidats par l'Ensisa par e-mail et courrier.

► EPREUVES ORALES

Convocation : chaque candidat est convoqué individuellement par l'ENSISA.

Epreuve : l'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'ENSISA. Elle aura lieu à Mulhouse, dans les locaux de l'ENSISA, pendant la période du 14 juin au 9 juillet 2010.

Elle se déroule sous forme d'un entretien devant un jury, constitué d'enseignants en sciences de l'ingénieur ou en management ainsi qu'une personnalité du monde économique, qui a pour objectif d'évaluer l'ouverture d'esprit, les aptitudes et les motivations du candidat pour le métier d'ingénieur.

Une visite de l'établissement et des laboratoires sera organisée à cette occasion.

Seront prises en compte pour l'admission la moyenne de l'écrit, affectée du coefficient 0,50 et la note de l'épreuve orale, affectée du coefficient 0,50.

Résultats : Le jury du concours fixe, pour chaque filière, la barre d'admission. Les résultats de classement seront communiqués individuellement aux candidats par l'Ensisa par e-mail et courrier.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2009, bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLE	PLACES OFFERTES			
	MP	PC	PSI	TSI
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace (ENSISA) Service concours - 11 Rue Alfred Werner 68093 MULHOUSE CEDEX Tél. : 03 89 33 63 20 – Fax : 03 89 33 63 39 Ligne téléphonique spéciale oraux : 03 89 33 66 77 Web : http://www.ensisa.fr E-mail : concours.ensisa@uha.fr	15	22	28	15

12 - ENSTIB D'EPINAL (TSI)

L'ENSTIB forme des ingénieurs spécialisés pour les industries du bois et des matériaux fibreux avec une solide formation générale dont la caractéristique essentielle est la pluridisciplinarité, gage d'adaptation aux différents secteurs industriels de la filière bois (ameublement, menuiserie industrielle, construction, panneaux,...).

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (20 € pour les non boursiers, 10 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5). Le candidat devra préciser lors de l'inscription la langue vivante choisie à l'oral.

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité seront publiés à partir du 17 juin 2010 à 17 heures sur le site web de l'école et envoyés par l'ENSTIB aux candidats par courrier.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admissibles sont convoqués par l'ENSTIB à un entretien d'admission qui se déroulera à Epinal entre le 1^{er} et le 8 juillet 2010.

EPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Entretien	14	30 min
TOTAL ORAL	14	
TOTAL ADMISSION	28	

L'entretien a une durée de 30 minutes devant un jury de 3 ou 4 personnes (enseignant, enseignant de langues, industriel, ancien élève). L'entretien est un entretien de personnalité et de culture générale, dont une partie se déroule dans une langue étrangère choisie par le candidat lors de l'inscription (anglais, allemand, espagnol). L'entretien est noté par les membres des différents jurys selon une grille unique. L'entretien est précédé d'une épreuve écrite d'une durée de 30 minutes comportant un test de culture générale et éventuellement la rédaction d'un petit texte en langue étrangère, au choix : anglais, allemand ou espagnol. La préparation écrite n'est pas notée mais sert de point de départ à la discussion.

Pour l'admission, l'entretien a le même poids que les épreuves écrites d'admissibilité (coefficient 14).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admission.

Les résultats définitifs à l'issue de l'entretien seront disponibles à partir du 9 juillet 2010 à 17 heures sur le site web de l'école et seront communiqués par courrier aux candidats par l'ENSTIB. Les informations relatives à l'école seront communiquées aux candidats avec les résultats.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2009 bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLE	PLACES OFFERTES
ENSTIB - Service Concours 27 Rue du Merle Blanc - BP 1041 - 88051 EPINAL CEDEX 9 Tél. : 03 29 29 61 00 - Fax : 03 29 29 61 38 Web : http://www.enstib.uhp-nancy.fr / E-mail : concours@enstib.uhp-nancy.fr	6

13 - ECOLES DES MINES D'ALBI, ALES, DOUAI, NANTES (TSI)

Les Ecoles des Mines d'Albi, Alès, Douai et Nantes recrutent, sur le concours TSI session 2010, des élèves en deuxième année de classes préparatoires TSI pour les admettre directement en deuxième année de formation initiale des Ecoles.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (53 € pour les boursiers et 53 € pour les nonboursiers) doivent être acquittés (voir page 5) et ce, quel que soit le nombre d'Ecoles des Mines présentées.

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11). Toute note égale à 0 à l'une des épreuves écrites est éliminatoire.

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr> et sur le site : www.mines.net.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

Epreuves : Les épreuves orales du concours d'admission aux Ecoles des Mines sont communes à celles des concours communs polytechniques, assorties de coefficients différents (voir page 13).

Toute note inférieure ou égale à 4/20 à l'une des épreuves orales est éliminatoire.

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats des épreuves orales ne sont pas envoyés individuellement aux candidats. Ils seront disponibles sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr> et sur le site : www.mines.net.

► **BONIFICATION :** aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLES	Places offertes	ECOLES	Places offertes
Ecole des Mines d'ALBI Direction des Etudes - Service Admissions Campus Jarlard - 81013 ALBI CT CEDEX Tél. : 05 63 49 30 45 Fax : 05 63 49 30 99 Web : http://www.mines-albi.fr E-mail : admissions@mines-albi.fr	2	Ecole des Mines de DOUAI Service Admissions 941 Rue C. Bourseul - BP 10838 59508 DOUAI CEDEX Tél. : 03 27 71 20 27 Fax : 03 27 71 25 25 Web : http://www.ensm-douai.fr E-mail : admissions@ensm-douai.fr	2
Ecole des Mines d'ALES Equipe Admissions 6 Avenue de Clavières - 30319 ALES CEDEX Tél. : 04 66 78 50 98 Fax : 04 66 78 50 34 Web : http://www.mines-ales.fr E-mail : admissions@mines-ales.fr	2	Ecole des Mines de NANTES Service Admissions - 4 rue Alfred Kastler BP 20722 - 44307 NANTES CEDEX 3 Tél. : 02 51 85 81 45 Fax : 02 51 85 81 29 Web : http://www.mines-nantes.fr E-mail : admissions@emn.fr	2

ORGANISME CHARGE DU CONCOURS : Secrétariat du Concours Commun des Ecoles des Mines d'ALBI, ALES, DOUAI, NANTES - BP 10704 - 59507 DOUAI Cedex - Tél. : 03 27 71 26 26 - Fax : 03 27 71 29 82 ;
 Web : <http://www.mines.net> - E-mail : concours@ensm-douai.fr

14 - ENTPE – FONCTIONNAIRE DE VAULX-EN-VELIN (TSI)

L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat forme des ingénieurs fonctionnaires qui ont choisi de servir dans la fonction publique d'Etat ou territoriale. La formation initiale leur permet d'acquérir une solide culture scientifique et technique dans des domaines très variés tels que : génie civil, bâtiment, transports, aménagement, hydraulique, environnement, informatique, gestion ou encore ingénierie maritime et fluviale. L'enseignement permet à chaque élève de conduire son cursus scolaire selon ses goûts et ses projets pour, à terme, occuper des postes à responsabilités avec des perspectives d'évolution intéressantes : recherche, spécialisation, direction de services publics, para-publics, voire privés.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Conditions spécifiques d'inscription : Le concours de L'ENTPE accepte également les candidats libres, qui toutefois devront satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique, soit :

- posséder la nationalité française ou celle d'un autre Etat membre de l'Union européenne que la France ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou de l'Andorre, la Suisse ou Monaco.
- jouir de ses droits civiques, le bulletin n°2 du casier judiciaire ne comportera pas de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions
- être en position régulière au regard du service national
- être apte physiquement à l'emploi.

Frais de dossier : néant.

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les épreuves écrites du concours d'admission à L'ENTPE - fonctionnaire (filière TSI) sont, pour la plupart, communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

La liste d'admissibilité sera affichée au ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, tour Pascal B - 92055 La Défense.

Elle sera également publiée sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr> et <http://www.developpement-durable.gouv.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

Epreuves : Les épreuves orales du concours d'admission à L'ENTPE sont communes à celles des concours communs polytechniques, assorties de coefficients différents (voir page 13). Attention, prise en compte à l'oral de la note de Français obtenue à l'écrit, mais affectée du coefficient 10.

L'absence à l'épreuve commune de TIPE est éliminatoire (article 5 de l'arrêté du 23/11/2007 modifié).

Toute note inférieure ou égale à 2 sur 20 à l'épreuve orale de Français, avant application des coefficients, entraîne l'élimination du candidat (article 6 de l'arrêté du 23/11/2007 modifié).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admission.

Les listes d'admission seront affichées fin juillet 2010 au ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, tour Pascal B - 92055 La Défense. Elles seront également disponibles sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr> et <http://www.developpement-durable.gouv.fr>.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLE	PLACES OFFERTES
Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat Rue Maurice Audin 69518 VAULX EN VELIN CEDEX	4 à 6 places fonctionnaires (à confirmer par arrêté annuel à paraître au Journal officiel en mars)

15 - EOST DE STRASBOURG (MP, PC, PSI)

L'Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST) est la seule école d'ingénieurs française formant en trois ans des ingénieurs spécialisés en géophysique. Les ingénieurs diplômés de l'EOST ont vocation à exercer dans les entreprises et organismes concernés par la reconnaissance du sous-sol et la compréhension des processus géologiques pour la recherche et l'exploitation des ressources souterraines (pétrole, gaz, eau, minerais), la maîtrise de l'environnement géologique (risques naturels, pollutions, stockages) et la connaissance et la surveillance de la planète (terre, océan, espace).

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (30 € pour les non boursiers, 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les candidats au concours de l'EOST concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC et PSI (voir pages 8 à 10).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Chaque candidat est convoqué individuellement par l'EOST.

Epreuve : L'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'EOST. Elle aura lieu à Strasbourg, dans les locaux de l'EOST, du 21 juin au 2 juillet 2010.

EPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Entretien	14	20 min
TOTAL ORAL	14	
TOTAL ADMISSION	40	

Elle se déroulera sous forme d'un entretien devant un jury constitué d'enseignants de l'EOST et vise à évaluer les aptitudes et les motivations des candidats pour le métier d'ingénieur en géophysique.

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admission, pour chaque filière.

Les résultats seront publiés le 9 juillet 2010 sur le site internet de l'EOST : <http://eost.u-strasbg.fr/ecole>.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2009 bénéficient de 10 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLE	PLACES OFFERTES		
	MP	PC	PSI
Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre 5 Rue René Descartes - 67084 STRASBOURG CEDEX Tél. : 03 90 24 00 28 - Fax : 03 90 24 01 26 Web : http://eost.u-strasbg.fr E-mail : epg@eost.u-strasbg.fr	11	12	2

16 - ESIGELEC DE ROUEN (TSD)

L'ESIGELEC, créée en 1901, sous tutelle du Ministère de l'Industrie, habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieurs, membre de la Conférence des Grandes Ecoles, est implantée à Rouen, sur le Technopôle du Madrillet, à 1h de Paris, dans de nouveaux bâtiments ultra modernes. Elle a formé plus de 7000 diplômés et ses promotions sont aujourd'hui de 400 élèves-ingénieurs dont 120 suivent leur cursus par l'apprentissage en étant salariés et exonérés de frais de scolarité.

L'ESIGELEC offre une formation technologique généraliste qui met l'accent sur l'approche managériale, la maîtrise de la communication et des langues, le développement personnel, l'immersion en entreprise et l'ouverture internationale.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (20 € pour les non boursiers, 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>, sur le site Internet de l'ESIGELEC et affichés à l'école.

► EPREUVES ORALES

Convocation : le candidat choisit sa date de passage, par téléphone, parmi les dates proposées, ainsi que le lieu (Rouen ou Paris).

EPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Entretien	15	30 min
TOTAL ORAL	15	
TOTAL ADMISSION	40	

Entretien : l'épreuve orale se déroule sous forme d'un entretien, d'une durée de 30 minutes, qui a pour objectif d'apprécier les qualités d'expression du candidat, sa réflexion, la cohérence de son argumentation.

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admission.

Les résultats sont envoyés individuellement aux candidats par courrier par l'ESIGELEC.

Ils sont également disponibles sur le site Internet de l'école ; ils seront en outre affichés à l'ESIGELEC et disponibles par téléphone.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLE	PLACES OFFERTES
ESIGELEC de Rouen Technopôle du Madrillet - Av. Galilée - BP 10024 76801 ST-ETIENNE DU ROUVRAY CEDEX Tél. : 02 32 91 58 58 - Fax : 02 32 91 58 59 Web : http://www.esigelec.fr	25

17 - ESIREM Dijon (TSI)

L'ESIREM délivre deux diplômes d'ingénieur habilités par la Commission des Titres d'Ingénieur (assortis du grade de Master), compatibles avec les normes européennes internationales (ECTS). Les étudiants choisissent une des deux filières ; Spécialité matériaux : forme des ingénieurs généralistes en études, recherche et développement, contrôle qualité, chef de projet, Spécialité informatique-électronique : forme des ingénieurs généralistes en électronique, informatique et technologie de l'information (systèmes embarqués et sécurité des réseaux).

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : les candidats sont soumis aux formalités d'inscription exigées des candidats aux concours communs polytechniques (voir pages 2 à 4).

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (20 € pour les non boursiers, 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques (voir page 11).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité seront publiés sur le site web de l'école, et envoyés par l'ESIREM aux candidats par courrier.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admissibles seront convoqués par l'ESIREM à un entretien d'admission qui se déroulera à Dijon entre le 21 et le 25 juin 2010.

Epreuves : l'entretien a une durée de 30 minutes. L'entretien est un entretien de personnalité et de culture générale, il est noté par les membres des différents jurys selon une grille unique. Pour l'admission, l'entretien a le même poids que les épreuves écrites d'admissibilité.

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission.

Les résultats définitifs à l'issue de l'entretien seront disponibles à partir du 29 juin 2010 à 17 heures sur le site web de l'école et seront communiqués par courrier aux candidats de l'ESIREM. Les informations relatives à l'école seront communiquées aux candidats avec les résultats.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2009 bénéficient de 15 points de bonification à l'écrit.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLE	PLACES OFFERTES
ESIREM 9 Avenue Alain Savary - BP 47870 - 21078 DIJON Cedex Tel. : 03 80 39 60 09 - Fax : 03 80 39 60 07 Web : http://esirem.u-bourgogne.fr Mail : esirem@u-bourgogne.fr	5

18 - ESTIA de BIDART (TSI)

L'ESTIA, Ecole Supérieure des Technologies Industrielles Avancées, établissement public consulaire, est située sur la technopole de la Côte Basque. L'ingénieur ESTIA reçoit une formation systémique, associant sciences, management et langues, qui le prépare à innover. L'éventail technologique lui-même est très ouvert: mécanique, électronique, énergies, systèmes embarqués et robotique. Les enseignements sont dispensés en français, anglais et espagnol pour garantir une réelle aptitude à exercer ses responsabilités sans frontière, dans tous les secteurs d'activité: aéronautique, automobile, énergie, industries du sport et de la santé, consulting.

2^{ème} diplôme pour tous : Master of Science de Cranfield (GB) ou Manchester (GB) ou Wolverhampton (GB) ou bien ingeniero industrial de l'école d'ingénieur de Bilbao (E).

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (20 € pour les non boursiers, 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admissibles sont convoqués par l'ESTIA.

Epreuves : Les épreuves se déroulent à Bidart ou à Paris, sur une demi-journée.

EPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Tests psychotechniques	6	80 min
Entretien avec un jury	8	20 min
Anglais	6	45 min
TOTAL ORAL	20	
TOTAL ADMISSION	44	

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admission.

Les résultats des épreuves orales sont envoyés individuellement aux candidats par l'ESTIA.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLE	PLACES OFFERTES
Ecole Supérieure des Technologies Industrielles Avancées Technopole Izarbel - 64210 BIDART Tél. : 05 59 43 84 00 - Fax : 05 59 43 84 01 Web : http://www.estia.fr - E-mail : estia@estia.fr Renseignements disponibles auprès de l'Ecole	15

19 - ESTP PARIS (TSI)

Etablissement d'enseignement supérieur privé reconnu par l'Etat, rattaché aux Arts et Métiers ParisTech, l'ESTP forme en 3 ans des ingénieurs dans les 4 spécialités suivantes : Travaux Publics (TP), Bâtiment (B), Mécanique-Electricité (ME) et Topographie (T). Depuis sa création en 1891, l'ESTP a formé 30 000 ingénieurs diplômés occupant des postes à responsabilités dans les secteurs de la construction, de l'environnement et du cadre de vie, en France comme à l'étranger.

Grâce à son enseignement généraliste ouvert au monde de l'entreprise, à l'international et à la recherche, ses diplômés s'orientent avec succès vers la construction, l'aménagement et l'immobilier mais rejoignent aussi l'industrie, le conseil, l'audit, la finance...

Deux nouvelles options sont notamment proposées : « Aménagement durable » et « Génie civil nucléaire ».

A noter : l'ESTP propose de nombreuses possibilités de doubles-diplômes avec des universités étrangères, un cursus de double-diplôme intégré ingénieur architecte (en 5 ans avec l'Ecole de Paris La Villette) et un cursus de double-diplôme ESTP- Arts et Métiers ParisTech.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (46 € pour les non boursiers, gratuité pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques (voir page 11).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

Epreuve :

EPREUVE	COEFFICIENT
TIPE - Epreuve commune	5
TOTAL ORAL	5
TOTAL ADMISSION	40

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats des épreuves orales ne sont pas envoyés individuellement aux candidats. Ils seront disponibles sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLE	PLACES OFFERTES
Ecole Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie 57 Boulevard Saint-Germain - 75240 PARIS CEDEX 05 Tél. : 01 44 41 11 18 ou 11 23 - Fax : 01 44 41 11 12 Web : http://www.estp.fr	
* Spécialité Travaux Publics (TP)	2
* Spécialité Bâtiment (B)	2
* Spécialité Mécanique-Electricité (ME)	2
* Spécialité Topographie (T)	2

20 - ISAT de Nevers (TSI)

L'Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports (ISAT), créé en 1991 et rattaché à l'Université de Bourgogne, est la seule école publique couvrant l'ensemble des métiers du secteur de l'automobile et des transports : R&D, conception mécanique et énergétique, validation, industrialisation, fabrication, qualité des produits et des procédés... L'enseignement original et très spécifique est organisé autour d'une formation scientifique et technologique de base solide, expérimentale (TP, projets), industrielle (stages de longue durée) et complète (économie, marketing, droit, GRH, communication, sport). Le cycle ingénieur est structuré en deux départements : le département « Concept Car » (CC) à dominante mécanique et le département « Energétique Propulsion Electronique pour l'Environnement » (EP2E) à dominante énergétique & électronique. En dernière année, un système d'options permet aux étudiants de se spécialiser selon leurs goûts et projet professionnel :

- pour le département CC : car body, design & procédés, liaison au sol & vibrations & acoustique des transports.

- pour le département EP2E : véhicule intelligent, énergétique véhicule & motorisation.

En dernière année, possibilité de faire en double diplôme un master de recherche « Matériaux Mécanique Structures & Procédés » et de poursuivre en thèse au sein d'un des laboratoires de recherche de l'ISAT sur l'une des thématiques suivantes : matériaux composites, vibrations & acoustique, énergétique moteur et électronique embarquée. Environ 100 diplômés chaque année, insertion professionnelle inférieure à 1 mois avec un salaire brut annuel d'environ 33 k€.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : les candidats sont soumis aux formalités d'inscription exigées des candidats aux concours communs polytechniques (voir pages 2 à 4).

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (30 € pour les non boursiers, 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur internet : <http://ccp.scei-concours.fr>

► EPREUVES ORALES

Convocation : les candidats admissibles sont convoqués par l'ISAT

Epreuves : Les épreuves orales se déroulent à l'ISAT dans la 2^{ème} quinzaine du mois de juin sous la forme :

- d'un entretien de 25 minutes (précédé d'une préparation de 25 minutes) comportant un exposé (10 min) sur un texte d'actualité scientifique issu de la presse grand public, suivi d'une présentation synthétique du TIPE (10 min) sur la base de la fiche synoptique, puis d'une conversation libre (5 min) portant sur le projet personnel de l'élève. L'épreuve permet d'évaluer les qualités d'expression orale, la compréhension du texte et la façon d'étayer une argumentation, l'ouverture d'esprit, l'existence de centres d'intérêt, la motivation et le projet personnel (coefficient 9)

- d'un entretien en anglais de 25 minutes (précédé d'une préparation de 25 min) avec présentation du candidat, description et analyse d'un document iconographique & dialogue avec le jury (coefficient 4).

Une note inférieure ou égale à quatre à l'un ou l'autre des entretiens est éliminatoire.

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission puis arrête la liste des candidats classés. Les résultats définitifs seront consultables sur internet <http://www.isat.fr/fr/entrer-a-l-ISAT/entrer-3a>.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLE	PLACES OFFERTES
ISAT - Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports 49, rue Mademoiselle Bourgeois - BP 31 - 58027 Nevers cedex Tel. : 03 86 71 50 00 - Fax : 03 86 71 50 01 www.isat.fr - scolarite.isat@u-bourgogne.fr	
- département « Concept Car »	2
- département « EP2E »	3

21 - ISEP DE PARIS (TSI)

L'ISEP (Institut Supérieur d'Electronique de Paris) forme des ingénieurs en électronique, informatique, télécommunications et réseaux. 25 % des élèves peuvent choisir d'effectuer les deux dernières années sous statut d'apprenti rémunéré.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (40 € pour les non boursiers, 20 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les convocations à l'épreuve orale sont envoyées individuellement par l'ISEP aux candidats admissibles.

Chaque candidat admissible est convoqué pour un entretien organisé par l'ISEP dans ses locaux à Paris.

Epreuve :

EPREUVE	COEFFICIENT
Entretien	5
TOTAL ORAL	5
TOTAL ADMISSION	25

Cet entretien (coefficient 5) a lieu sous forme d'un échange libre avec les membres du jury sur des sujets variés permettant de faire la connaissance du candidat, d'apprécier sa curiosité et sa culture générale et scientifique, sa capacité d'écoute et de dialogue, ses goûts et ses expériences dans différents domaines, la nature de son projet professionnel et la conscience qu'il peut avoir de ses aptitudes particulières pour le réussir.

Résultats : Le jury du concours établit la liste des candidats classés.

Les résultats définitifs seront communiqués individuellement par l'ISEP à chaque candidat.

Notes éliminatoires

Les notes inférieures ou égales à 5/20 peuvent être éliminatoires. Toute note inférieure ou égale à 5/20 dans une épreuve écrite ou orale entraîne une délibération du jury en vue d'une proposition éventuelle d'élimination.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2009 bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLE	PLACES OFFERTES
Institut Supérieur d'Electronique de Paris (ISEP) 28 Rue Notre-Dame-des-Champs - 75006 PARIS Tél. : 01 49 54 52 00 Web : http://www.isep.fr	4

22 - ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE ST-ETIENNE - CYCLE ISMIN (TSI)

L'école Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne a un cycle spécialisé en microélectronique et applications qui forme des ingénieurs de conception de circuits électroniques, de systèmes embarqués, de développement d'applications informatiques qui sont des hommes et des femmes d'entreprises directement opérationnels. Cette formation permet des débouchés dans des secteurs variés comme l'aéronautique, les télécommunications, les industries de la microélectronique, l'automobile et les SSII.

Elle se déroule dans le nouveau centre de microélectronique de Provence situé à 15 minutes d'Aix-en-Provence dans la ville de Gardanne.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (30 € pour les non boursiers et 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle.

Les dates de passage seront disponibles sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

Epreuves : les épreuves orales sont celles des concours communs polytechniques (voir page 13).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission.

Les résultats des épreuves orales ne sont pas envoyés individuellement aux candidats. Ils seront disponibles sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2009 bénéficient de 12 points à l'issue des épreuves écrites et de 11 points à l'issue des épreuves orales.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLE	PLACES OFFERTES
Mines Saint-Etienne-ISMIN - Ecole des Mines de Saint-Etienne Site Georges CHARPAK - 880 avenue de MIMET - 13541 GARDANNE Tél : 04 42 61 66 16 Courriel : admissions-ismin@emse.fr - Web : www.ismin.fr – www.emse.fr	5

23 - RESEAU POLYTECH (TSI)

Le réseau Polytech regroupe 12 écoles d'ingénieurs internes aux universités : Annecy-Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice-Sophia, Orléans, Paris-UPMC, Paris-Sud et Tours. Ces écoles offrent une quarantaine de spécialités couvrant l'ensemble des secteurs industriels : Génie civil, Aménagement, Environnement, Mécanique, Energie, Génie électrique, Electronique, Automatique, Informatique, Gestion, Modélisation, Matériaux, Procédés, Agroalimentaire, Biotechnologies, Sécurité, Santé.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (50 € pour les non boursiers et 25 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : Le jury du concours fixe une barre d'admissibilité commune pour les 11 écoles du réseau. Ces résultats sont publiés sur Internet : <http://www.polytech-concours.org>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

Epreuve :

EPREUVE	COEFFICIENT
TIPE - Epreuve commune	4
TOTAL ORAL	4
TOTAL ADMISSION	18

Résultats : Le jury du concours fournit un classement commun pour les 11 écoles du réseau. Les résultats seront disponibles sur Internet : <http://www.polytech-concours.org>.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2009 bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLE	CONTACT	PLACES OFFERTES
Polytech' Annecy-Chambéry	scolp@univ-savoie.fr	8
Polytech' Clermont -Ferrand	scola@cust.univ-bpclermont.fr	4
Polytech' Grenoble	admission@polytech-grenoble.fr	4
Polytech' Lille	scolarite@polytech-lille.fr	5
Polytech' Marseille	direction@polytech.univ-mrs.fr	14
Polytech' Montpellier	scola@polytech.univ-montp2.fr	3
Polytech' Nantes	scolarite.recrutement@polytech.univ-nantes.fr	13
Polytech' Nice-Sophia	concours.polytech@polytech.unice.fr	6
Polytech' Orléans	concours.polytech@univ-orleans.fr	11
Polytech' Paris-UPMC	admission@polytech.UPMC.fr	3
Polytech' Tours	polytech@univ-tours.fr	6

adresse concours - SIU - Polytech' Lille - Cité scientifique - 59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Web : <http://www.polytech-concours.org>

24 - 3iL de Limoges (TSI)

3iL offre 12 options variées autour de l'informatique : bases de données, réseaux, développement, systèmes embarqués, réseaux à haut débit, BDA et infogérance, Internet, sécurité informatique, création d'entreprise et options recherche (Master recherche Informatique), sécurité et synthèse d'images.

23 conventions internationales permettent aux étudiants de préparer des doubles diplômes, Master, Doctorat.

3iL propose le même diplôme par la voie de l'apprentissage dès la 1^{ère} année à Limoges et Rodez ; dans ce cas la scolarité est gratuite et l'apprenti rémunéré.

20 % d'enseignement assurés par des professionnels et des options parrainées par des grandes entreprises.

Bourses d'enseignement supérieur et bourses de mobilité. Séjour international pour tous, 20 nationalités présentes à l'école.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (40 € pour les non boursiers, 20 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats sont publiés exclusivement sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites reçoivent un courrier les informant de la procédure à suivre pour leur inscription à un entretien organisé par 3iL, à Limoges, Paris ou Toulouse.

Epreuve :

EPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Entretien	15	20 min
TOTAL ORAL	15	
TOTAL ADMISSION	35	

L'entretien dure 20 min, devant un jury formé d'un représentant de la direction, d'un professeur et d'un élève.

Le candidat dispose de 20 min pour préparer un exposé de synthèse sur un sujet scientifique ou d'actualité illustré éventuellement par un ou plusieurs documents.

Résultats : Les résultats sont publiés exclusivement sur Internet : <http://www.3il.fr>.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2009 bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLE	PLACES OFFERTES
3iL 43 Rue Sainte Anne - BP 834 - 87015 LIMOGES CEDEX 1 Tél. : 05 55 31 67 24 - Fax : 05 55 06 30 16 Web : http://www.3il.fr - E-mail : e3il@3il.fr	6

25 - ECOLE DE L'AIR (MP, PC, PSI)

Les écoles d'officiers de l'armée de l'air (EOAA) sont stationnées sur la base aérienne 701 de Salon-de-Provence (13) et forment les officiers de carrière de l'armée de l'air (corps des officiers de l'air [PN], mécaniciens de l'air et bases de l'air [PNN]).

Les écoles délivrent un diplôme d'ingénieur.

RENSEIGNEMENTS SUR LES CARRIERES : <http://www.recrutement.air.defense.gouv.fr>

RENSEIGNEMENTS SUR LES ECOLES D'OFFICIERS DE L'ARMEE DE L'AIR : <http://www.ecole-air.air.defense.gouv.fr>.

► INSCRIPTION

Les candidats sont soumis aux formalités d'inscription exigées des candidats aux concours communs polytechniques (voir pages 2 à 4).

Conditions spécifiques d'inscription : le concours est ouvert aux candidats de sexe masculin et féminin réunissant les conditions suivantes : être français au regard du code de la nationalité française et satisfaire aux conditions fixées pour l'accès à la fonction publique ; être titulaire d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire général, technologique ou professionnel ou titre reconnu équivalent, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ; être âgé au 01/01/2010 de 22 ans au plus. Les candidats mineurs devront avoir plus de 17 ans au 01/09/2010 ; remplir les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées des candidats par l'arrêté du 9/11/2004 modifié par l'arrêté du 10/07/2006. Les modalités pratiques des visites médicales seront précisées dans la notice destinée à l'information générale des candidats à télécharger sur le site [scei].

Nota : les candidats étrangers peuvent être autorisés, sur décision de la Direction des ressources humaines de l'armée de l'air (DRHAA), à concourir sous réserve d'avoir été présentés par leur gouvernement. De plus, le financement de la formation devra être parfaitement établi par la Direction de la coopération militaire et de défense (DCMD) et du ministère des Affaires Etrangères ou par le gouvernement du pays d'origine du candidat.

Pièces spécifiques : les candidats devront télécharger, dès leur inscription sur le site [scei], la notice d'information indiquée ci-dessus, les 4 documents médicaux spécifiques (à renseigner par un médecin militaire). Seul l'imprimé 620-4*/12 sera adressé avant le 22/03/2010 à l'adresse suivante : Ecoles d'officiers de l'armée de l'air – Etat-major – Bureau formation des officiers – division examens et concours (EOAA/EM/BFO/DEC) – Concours Ecole de l'air 2010 – Base aérienne 701 – 13661 Salon air. **TOUT CANDIDAT N'AYANT PAS FOURNI SON CERTIFICAT MEDICAL AVANT CETTE DATE NE SERA PAS AUTORISE A CONCOURIR.**

Les deux autres imprimés seront à remettre à l'oral en cas d'admissibilité.

Frais de dossier : néant.

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les candidats concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC et PSI (voir pages 8 à 10). Le concours est ouvert aux trois options, mais il n'y a pas de places attribuées par option. L'épreuve de langue vivante porte, au choix du candidat, sur les langues vivantes admises aux concours (voir page 1). **Une note inférieure ou égale à 4/20 à l'une des épreuves est éliminatoire.**

Résultats : Le jury du concours propose au ministre de la Défense le seuil d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats sont publiés sur le site Internet : <http://www.ecole-air.air.defense.gouv.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : <http://www.ecole-air.air.defense.gouv.fr>.

Epreuves : les épreuves orales et sportives d'admission se déroulent à Brétigny-sur-Orge (91) sous la seule responsabilité des EOAA. L'organisation de ces épreuves sera précisée dans la notice destinée à l'information générale des candidats mise en ligne sur le site Internet : <http://www.ecole-air.air.defense.gouv.fr>.

Une note inférieure ou égale à 4/20 à l'une des épreuves orales ou une moyenne inférieure ou égale à 6/20 à l'ensemble des épreuves sportives est éliminatoire.

EPREUVES OBLIGATOIRES	COEFFICIENT			DUREE
	MP	PC	PSI	
Mathématiques	18	13	13	30 min
Physique	12	17	17	30 min
Français	8	8	8	30 min
Entretien	18	18	18	30 min
TIPE - Epreuve commune	8	8	8	40 min *
Langue vivante anglaise	8	8	8	30 min
Epreuves sportives	6	6	6	½ journée
TOTAL ORAL	78			
TOTAL ADMISSION (ECRIT + ORAL)	111			

* durée d'interrogation (hors préparation).

Résultats : Le jury du concours propose au ministre de la Défense les seuils d'admission par corps d'officiers. Les résultats sont publiés sur le site Internet : <http://www.ecole-air.air.defense.gouv.fr>.

► **BONIFICATION** : aucune bonification n'est accordée.

► **INTEGRATION** : la procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44.

L'entrée à l'Ecole de l'air est définitivement prononcée après vérification, à l'arrivée à l'école, des conditions médicales et physiques d'aptitude des candidats, conformément à l'arrêté du 9/11/2004 modifié par l'arrêté du 10/07/2006 et après signature de leur acte d'engagement.

► **NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2010** (sous réserve de publication au Journal officiel de la République française – JORF)

ECOLE DE L'AIR - base aérienne 701 - 13661 SALON AIR Tél. : 04 90 17 80 46 – dec.bfo.eoaa@inet.air.defense.gouv.fr	PLACES OFFERTES : 63
Corps des officiers de l'air	46
Corps des officiers mécaniciens de l'air	12
Corps des officiers des bases de l'air	5

26 - ECOLE NAVALE (MP, PC, PSI)

L'école navale forme les officiers de carrière de la marine nationale. Le métier proposé est exaltant et sous-entend, au-delà des responsabilités communes aux ingénieurs, une forte motivation initiale pour les métiers de la défense et de la mer. Des conditions d'aptitude médicale particulières sont exigées pour être autorisé à passer le concours.

► INSCRIPTION

Les candidats sont soumis aux formalités d'inscription exigées des candidats aux concours communs polytechniques (voir pages 2 à 4.).

Conditions spécifiques d'inscription : Les concours sont ouverts aux candidats de sexe masculin et féminin réunissant les conditions suivantes : Etre âgé de 22 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours ; être titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un titre reconnu équivalent par le Ministère de l'Education Nationale ; satisfaire aux conditions d'aptitude médicale exigées ; les candidats ne peuvent se présenter plus de trois fois aux concours.

Pièces spécifiques : les candidats devront télécharger sur le site [scei] les documents médicaux spécifiques demandés par l'école et les adresser dûment complétés, en recommandé avec accusé de réception, après visite auprès d'un médecin militaire, avant le 22/03/2010 à l'adresse suivante : Direction du personnel militaire de la marine - Service de recrutement de la Marine - bureau « officiers » - 15, rue de Laborde - CC 25 - 75398 PARIS CEDEX 08.

Frais de dossier : néant.

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Trois concours sont organisés chacun avec quota de places. Les candidats concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC et PSI (voir pages 8 à 10). A ces épreuves s'ajoute une épreuve spécifique de français (Synthèse), dont les rapports des années précédentes sont consultables sur le site [scei]. Cette épreuve consiste à effectuer la synthèse de divers documents relatifs à un même sujet de portée générale.

Résultats : Pour chaque filière, le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : <http://www.devenirmarin.fr>.

► EPREUVES ORALES ET SPORTIVES

Convocation : Les candidats admissibles sont convoqués par le service de recrutement de la marine section bureau « officiers ».

Epreuves : Les épreuves orales et sportives se déroulent à Paris.

EPREUVES	COEFFICIENT		
	MP	PC	PSI
Mathématiques 1	14	14	14
Mathématiques 2	10	-	-
Physique 1	14	14	14
Physique 2	-	10	-
STI	-	-	10
TIPE - Epreuve commune	9	9	9
Langue vivante	10	10	10
Epreuves sportives	8	8	8
TOTAL EPREUVES ORALES ET SPORTIVES	65	65	65
TOTAL ADMISSION	130	130	130

Un candidat ayant choisi l'allemand à l'écrit devra obligatoirement subir l'épreuve d'allemand à l'oral ; pour les autres langues vivantes choisies à l'écrit, les candidats devront obligatoirement subir l'épreuve d'anglais à l'oral.

Les épreuves sportives sont obligatoires. L'organisation de ces épreuves sera précisée dans la circulaire téléchargeable par Internet : <http://www.devenirmarin.fr>. Toute note inférieure ou égale à 2/20 à l'une des épreuves orales ou une note inférieure ou égale à 3/20 à la moyenne des épreuves sportives, entraîne l'élimination.

Résultats : Pour chaque filière, le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats sont publiés sur Internet : <http://www.devenirmarin.fr>.

► **BONIFICATION :** Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44. L'admission ne devient définitive qu'après vérification de l'aptitude médicale (physique et psychologique) et signature de l'acte d'engagement.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLE	PLACES OFFERTES
Ecole Navale CC 600 - 29240 BREST CEDEX 9 - Tél. : 02 98 23 30 00	70 (27 MP, 18 PC et 25 PSI) Arrêté annuel à paraître au J.O. en décembre

RENSEIGNEMENTS SUR LES CARRIERES : Internet : <http://www.devenirmarin.fr>.

ORGANISME CHARGE DU CONCOURS : Direction du personnel militaire de la marine - Service de recrutement de la Marine - section bureau « officiers » - 15, rue de Laborde - CC 25 - 75398 PARIS CEDEX 08. Tél. : 01 53 42 87 36. Email : srm.en@marine.defense.gouv.fr.

27 - ESM DE SAINT-CYR - CONCOURS SCIENCES (MP, PC, PSI)

L'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr - Coëtquidan est une école militaire qui forme des officiers. Elle est située à l'ouest de Rennes. Le statut des élèves est celui d'Officiers de carrière de l'armée de terre. L'école délivre un diplôme d'ingénieur.

► INSCRIPTION

Les candidats sont soumis aux formalités d'inscription exigées des candidats aux concours communs polytechniques (voir pages 2 à 4.).

Conditions spécifiques d'inscription : Etre de nationalité française - Etre âgé de 22 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours - Etre en règle avec le code du service national - Etre titulaire du baccalauréat - Satisfaire aux conditions d'aptitude physique requises pour l'admission dans le corps des officiers des armes de l'armée de terre.

Pièces spécifiques : les candidats devront télécharger sur le site [scei] les 3 certificats médicaux et les faire compléter par un médecin militaire. SEUL le certificat médico-administratif d'aptitude initiale 620-4*/12 doit être adressé, en recommandé avec accusé de réception, avant le 22/03/2010 à l'adresse suivante : DRHAT / BUREAU CONCOURS - case 120 - Fort Neuf de Vincennes - Cours des Maréchaux - 75614 PARIS CEDEX 12 (1).

Les textes réglementaires, les dispositions relatives au concours, les rapports des jurys, etc... sont disponibles sur le site : <http://www.cofat.terre.defense.gouv.fr>.

Frais de dossier : néant.

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les candidats concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC, PSI (voir pages 8 à 10).

Le concours « Sciences » est ouvert aux trois options, mais il n'y a pas de places attribuées par option.

Résultats : Les résultats sont arrêtés par le général de la DRHAT sur proposition du président du jury des concours d'admission à L'ESM de Saint-Cyr. Ils sont consultables sur Internet : <http://www.cofat.terre.defense.gouv.fr>, notifiés par courrier et publiés au Journal Officiel de la République Française.

► EPREUVES ORALES ET SPORTIVES D'ADMISSION

Convocation : Les candidats admissibles sont convoqués, par Internet : <http://www.cofat.terre.defense.gouv.fr>, aux épreuves orales et sportives par le Bureau concours de la DRHAT dans un centre d'examen en région parisienne.

EPREUVES	COEFFICIENT			DUREE
	MP	PC	PSI	
Mathématiques 1 (épreuves spécifiques)	10	8	12	25 min
Mathématiques 2	8	-	-	25 min
Physique 1 (épreuves spécifiques)	10	8	10	25 min
Physique 2	-	8	-	25 min
Chimie	-	4	-	25 min
Sciences et Techniques Industrielles (S.T.I.)	-	-	6	25 min
Français	4	4	4	25 min
Langue vivante anglais obligatoire	6	6	6	25 min
TIPE – Epreuve spécifique	6	6	6	25 min
Epreuves sportives	10	10	10	½ journée
TOTAL ORAL	54	54	54	
Epreuve orale facultative de 2 ^{ème} langue (seuls les points au-dessus de 10 sont comptabilisés). Langue étrangère : allemand, espagnol, italien, arabe moderne, russe, grec ancien, latin.	4	4	4	25 min
TOTAL ADMISSION	100	100	100	

Résultats : Le Ministre de la défense (Chef d'état-major de l'armée de terre), sur proposition du président du jury des concours d'admission à L'ESM de Saint-Cyr, fixe la barre d'admission. Les résultats, disponibles sur Internet : <http://www.cofat.terre.defense.gouv.fr>, seront notifiés par courrier et publiés au Journal Officiel de la République Française.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION : La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44.

L'admission à L'ESM de Saint-Cyr ne devient définitive qu'après vérification de l'aptitude médicale, des conditions d'accès à la fonction publique et après signature de l'acte d'engagement.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLE	PLACES OFFERTES
Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr 56381 GUER CEDEX	74 places Arrêté annuel à paraître au J.O. en janvier

ORGANISME CHARGE DU CONCOURS : Direction des ressources humaines de l'armée de Terre (DRHAT) - BUREAU CONCOURS - case 120 - Fort Neuf de Vincennes - Cours des Maréchaux - 75614 PARIS CEDEX 12. Téléphone : 01 41 93 34 52 ou 34 27 - Fax : 01 41 93 34 41. E.mail : concours.rd@orange.fr

(1) Au vu des délais, il est conseillé de prendre rendez-vous au plus tôt auprès d'un médecin militaire pour effectuer la consultation médicale nécessaire à la remise impérative avant le 22 mars 2010 du certificat médical 620-4*/12 au bureau concours DRH-AT.

28 - ENSIETA - Elèves IETA (Militaire) (MP, PC, PSI, TSI)

Les concours IETA de l'ENSIETA recrutent les élèves ingénieurs des études et techniques de l'armement. Les IETA sont des ingénieurs à statut d'officier spécialement préparés aux fonctions techniques et administratives de direction, d'encadrement général, d'expertise, de contrôle, de coordination dans toutes les activités liées à l'armement. Ils peuvent également exercer des fonctions au sein des formations interarmées ou relevant d'une autre armée ou de tout organisme mentionné au 2^{ème} de l'article L.4138-2 du code de la défense. Les IETA exercent plus particulièrement ces responsabilités dans le domaine des opérations et des programmes d'armement ainsi que dans les activités de préparation, de réalisation et de soutien des systèmes de défense.

Les élèves IETA accomplissent, dès le début de leur scolarité, une année de formation d'officier dans les armées.

Leur formation d'ingénieur comprend ensuite trois années d'études : une année de formation générale d'ingénieur commune à toutes les options et deux années de formation spécialisée. Bien que la connaissance de l'anglais ne soit pas exigée au concours, le diplôme de l'ENSIETA ne peut être délivré qu'aux élèves obtenant au moins 550 points au TOEFL (Test of English as a Foreign Language).

► INSCRIPTION

Les candidats sont soumis aux formalités d'inscription exigées des candidats aux concours communs polytechniques (voir pages 2 à 4).

Conditions spécifiques d'inscription : Les concours sont ouverts aux candidats de sexe masculin ou féminin réunissant les conditions suivantes : - être de nationalité française - jouir de ses droits civiques - être âgé de 22 ans au plus au 1er janvier 2010 - satisfaire aux conditions d'aptitude physique requises. Les candidats libres peuvent faire acte de candidature à ces concours.

Pièces spécifiques : Outre les formalités d'inscription exigées des candidats aux concours communs polytechniques, les candidats devront télécharger sur le site [scei] la note relative au concours militaire d'admission en qualité d'élève ingénieur des études et techniques d'armement à l'ENSIETA ainsi que les 3 documents médicaux spécifiques. Les candidats devront les faire compléter par un médecin militaire d'active officier de carrière. Ils devront retourner **UNIQUEMENT** le certificat médico-administratif d'aptitude initiale (imprimé n° 620-4*/12) avant le 22 mars 2010 à l'ENSIETA - secrétariat du concours militaire - 2, rue François Verny - 29806 Brest cedex 9 - Tél : 02.98.34.88.17 ou 02.98.34.87.01. L'attention des candidats est attirée sur le fait que, compte-tenu des délais d'attente, il leur est vivement conseillé de prendre dès maintenant rendez-vous pour une visite médicale auprès d'un service médical militaire dont les coordonnées pourront être obtenues dans une gendarmerie ou auprès d'un centre d'information et de recrutement de l'armée de terre (CIRAT) <http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/cirat.do>. A cet effet, ils pourront télécharger les imprimés pour la visite médicale (à renseigner par le médecin) sur le site de l'ENSIETA : <http://www.ensieta.fr> (rubrique formation militaire).

Frais de dossier : néant.

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : voir pages 8 à 11.

Résultats : Pour chaque filière, le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

Epreuves : Les épreuves orales sont les mêmes, pour chacune des filières MP, PC, PSI, TSI que celles des concours communs polytechniques (voir pages 12 et 13).

Résultats : Pour chaque filière, le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats des épreuves orales ne sont pas envoyés individuellement aux candidats. Ils seront disponibles sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 44.

L'admission ne devient définitive qu'après vérification complémentaire des aptitudes physiques à l'entrée dans l'école.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2009

ECOLE	PLACES OFFERTES			
	MP	PC	PSI	TSI
ENSIETA de Brest 2 rue François Verny - 29806 BREST CEDEX 9 Tél : 02 98 34 88 17 Web : http://www.ensieta.fr	18	9	15	2

VII - PROCEDURE COMMUNE D'INTEGRATION DANS LES ECOLES

Pour tout accès à son dossier, il est indispensable de saisir son n° d'inscription et son code-signature confidentiel

Seuls les candidats «classés» sont susceptibles d'intégrer une école

- ▶ **L'intégration dans une école est proposée en tenant compte :**
 - du rang du candidat dans chaque concours
 - du classement préférentiel des vœux qu'il aura exprimés
 - du nombre de places offertes au concours par chaque école.
- ▶ **Il est recommandé aux candidats de s'informer sur l'ensemble des écoles avant d'effectuer leur classement préférentiel sur le site Internet.**

7.1 - Liste de vœux / sur Internet : <http://www.scei-concours.fr>

Entre le 1^{er} juillet et le 21 juillet 2010 minuit, sur Internet exclusivement, les candidats devront établir une liste de vœux, classée par ordre de préférence, de toutes les écoles qu'ils souhaiteraient intégrer, y compris les écoles ne figurant pas dans cette notice.

Important : même pour l'intégration dans une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

Les candidats éditeront eux-mêmes leur liste de vœux ; aucun document ne leur sera adressé par le service des concours.

ATTENTION

Après le 21 juillet 2010 minuit,

les candidats ne pourront plus modifier le classement de leur liste de vœux ni ajouter une nouvelle école.

Les candidats renoncent à l'intégration dans toute école non classée dans leur liste de vœux.

7.2 - Proposition d'intégration / sur Internet : <http://www.scei-concours.fr>

ou par téléphone (serveur vocal) : 0 892 692 692 (0,337 € la min)

- **La 1^{ère} proposition d'intégration** dans une école pourra être consultée **le jeudi 29 juillet 2010 à 14h**. Les candidats devront répondre à cette 1^{ère} proposition **entre le jeudi 29 juillet 14h et le samedi 31 juillet minuit**.
- **Les propositions suivantes** pourront être consultées tous les mercredis à 14h **entre le mercredi 25 août et le mercredi 8 septembre**.

Les candidats devront consulter et répondre à chaque proposition entre le mercredi 14h et le vendredi 14h.

- ▶ **Toute absence de réponse dans les délais** à chaque proposition faite par le service des concours, entraînera la démission automatique du candidat.
- ▶ Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.
- ▶ Les candidats pourront, (sauf du mardi 12h au mercredi 14h) renoncer à une ou plusieurs écoles placées dans leur liste de vœux avant la proposition d'intégration. **Ce choix sera alors irréversible.**

Les candidats en «OUI MAIS» ou en «OUI DEFINITIF» absents le jour de la rentrée à l'école seront démissionnés de l'ensemble des écoles

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure commune d'intégration dans les écoles.

/... Une brochure détaillée, intitulée « intégrer une école », sera remise aux candidats pendant les oraux

[scei]

Procédure commune d'inscription et d'intégration dans les écoles :

<http://www.scei-concours.fr>

serveur vocal : 0 892 692 692 (0,337 €la min)

❖ **Concours d'admission aux écoles recrutant en banque d'épreuves :**

ECOLES CIVILES :

EEIGM Nancy / PC-PSI

EIPC Longuenesse / TSI

EISTI Cergy - Pau / MP-PC-PSI

ENGEES Strasbourg / MP-PC-PSI

ENS Cachan / Groupe TSI

ENSAI Rennes / MP

ENSAIT Roubaix / TSI

ENSCI Limoges / MP-PC-PSI

Grenoble INP - Génie Industriel / MP-PC-PSI

ENSGSI Nancy / MP-PC-PSI-TSI

ENSISA Mulhouse / MP-PC-PSI-TSI

ENSTIB Epinal / TSI

Ecoles des Mines Albi, Alès, Douai, Nantes / TSI

ENTPE - Fonctionnaire Vaulx-en-Velin / TSI

EOST Strasbourg / MP-PC-PSI

ESIGELEC Rouen / TSI

ESIREM Dijon / TSI

ESTIA Bidart / TSI

ESTP Paris / TSI

ISAT Nevers / TSI

ISEP Paris / TSI

Mines Saint-Etienne-ISMIN Gardanne / TSI

RESEAU POLYTECH / TSI

3iL Limoges / TSI

ECOLES MILITAIRES :

Ecole de l'Air Salon / MP-PC-PSI

Ecole Navale Brest / MP-PC-PSI

Ecole Spéciale Militaire ST CYR Guer / MP-PC-PSI

ENSIETA Militaire Brest / MP-PC-PSI-TSI

SERVICE DES CONCOURS COMMUNS POLYTECHNIQUES

BP 44410

31405 TOULOUSE CEDEX 4

TELEPHONE : 05 62 47 33 43

<http://ccp.scei-concours.fr>

serveur vocal : 0 892 692 692 (0,337 €la min)